



PAGES JAUNES LIMITÉE

NOTICE ANNUELLE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

30 mars 2026

TABLE DES MATIÈRES

NOTES EXPLICATIVES	1
STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
Dénomination, adresse et constitution	4
Liens intersociétés.....	4
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE	4
Historique de Pages Jaunes Limitée	4
ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	5
Nos activités	5
Installations.....	9
Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement	9
Gouvernance d'entreprise	10
Procédures judiciaires et mesures réglementaires	10
STRUCTURE DU CAPITAL.....	11
DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS.....	13
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	13
RISQUES ET INCERTITUDES.....	14
AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES.....	21
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES	21
Administrateurs.....	21
Dirigeants.....	23
Participation dans la Société	24
Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	24
Conflits d'intérêts	25
INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT	25
Charte du comité d'audit.....	25
Composition du comité d'audit	25
Formation et expérience pertinentes	25
Surveillance du comité d'audit.....	26
Auditeur principal.....	26
Politiques d'approbation	27
Honoraires de l'auditeur externe	27
INTÉRÊTS DES EXPERTS	27
INTÉRÊTS DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	27
CONTRATS IMPORTANTS.....	28
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	28
ANNEXE A	29

NOTES EXPLICATIVES

Les renseignements contenus dans la présente notice annuelle sont présentés au 31 décembre 2025, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire ou si le contexte ne s'y prête pas, dans les présentes, la « Société » ou « Pages Jaunes » s'entend de Pages Jaunes Limitée et/ou de ses filiales directes et indirectes et ses sociétés précédentes, et « PJ » s'entend de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Sauf indication contraire, les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens et le symbole « \$ » désigne le dollar canadien.

Information prospective

La présente notice annuelle comprend certaines affirmations au sujet des objectifs, des stratégies et de la situation financière, et des résultats d'exploitation et des activités de la Société (y compris, sans s'y limiter, au sujet du versement d'un dividende en espèces par action par trimestre aux actionnaires ordinaires). Ces déclarations sont considérées comme « prospectives » puisqu'elles reposent sur nos attentes actuelles au sujet des activités, sur les marchés sur lesquels nous les exerçons ainsi que sur diverses estimations et hypothèses. L'information et les déclarations prospectives sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes. Pour formuler certaines déclarations prospectives, nous avons eu recours aux hypothèses suivantes :

- la conjoncture économique au Canada ne se détériorera pas davantage;
- nous serons en mesure de recruter et de garder à notre service du personnel clé qui occupera des postes clés;
- nous serons en mesure de lancer, de vendre et de fournir les produits et services dont nos clients ont besoin et qui amélioreront les dépenses moyennes par client;
- la baisse des produits tirés des médias imprimés demeurera à un niveau égal ou inférieur à environ 20 % par année;
- les marges bénéficiaires brutes ne diminueront pas de manière significative par rapport à la tendance actuelle;
- les réductions continues des dépenses atténueront l'incidence sur les flux de trésorerie de baisses des produits;
- l'exposition au risque de change découlant des transactions libellées en devises demeurera négligeable.

L'information et les déclarations prospectives sont également fondées sur l'hypothèse selon laquelle aucun des facteurs de risque indiqués pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon significative des résultats prévus décrits dans l'information et les déclarations prospectives ne se concrétisera.

Dans la présente notice annuelle, les déclarations prospectives se reconnaissent à l'usage de termes comme « chercher à », « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « objectif », « avoir l'intention de », « devoir », « planifier », « prédire », « s'efforcer de », « viser », et autres verbes ou expressions semblables, éventuellement employés au futur ou au conditionnel. Elles reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs et le rendement d'exploitation à venir et valent uniquement à la date de la présente notice annuelle. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour ces déclarations prospectives ou à les modifier en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières l'y obligent. Les déclarations prospectives traitent d'un grand nombre de risques et d'incertitudes; elles ne devraient pas être considérées comme des garanties des résultats ou du rendement futurs et n'indiquent pas nécessairement avec précision si ces résultats ou ce rendement seront atteints. Un certain nombre de facteurs pourraient faire différer considérablement les résultats ou le rendement réels de ceux indiqués dans les déclarations prospectives et pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière, y

compris les facteurs de risque suivants dont il est question à la rubrique « Risques et incertitudes » de la présente notice annuelle :

- l'incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits et sa clientèle;
- la réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence;
- une diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs;
- l'incapacité de la Société d'améliorer et d'étendre sa gamme de produits numériques et de nouveaux médias;
- l'incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients;
- un ralentissement économique prolongé dans les principaux marchés de la Société;
- une proportion plus élevée que prévu des produits tirés des médias et solutions numériques à faibles marges, comme les services et la revente;
- l'incapacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste du personnel clé;
- l'incapacité de la Société de préserver l'utilisation de ses médias numériques, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits et d'étendre ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne;
- l'incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de s'acquitter de leurs obligations aux termes des conventions qu'elles ont conclues ou résiliation de ces conventions;
- la possibilité que des tiers qui ont engagé des poursuites contre la Société obtiennent gain de cause;
- des arrêts de travail et autres perturbations du travail;
- la possibilité que les autorités fiscales contestent la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal;
- la perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche;
- une panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société;
- l'incapacité de la Société de générer des fonds suffisants à partir d'activités d'exploitation, ou d'opérations de financement par emprunt ou par actions;
- une augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite;
- l'impossibilité de garantir la déclaration et le versement de dividendes;
- l'incidence défavorable de l'apparition ou de la propagation d'une maladie contagieuse sur les activités de la Société.

D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne juge pas importants pour l'instant pourraient également avoir un effet défavorable important sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Bien que les déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle soient fondées sur des hypothèses que la direction de la Société estime raisonnables, la Société ne peut garantir aux investisseurs que les résultats réels seront conformes aux déclarations prospectives et avise les lecteurs qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Ces déclarations prospectives sont présentées en date de la présente notice annuelle, et la Société n'a pas l'intention de les mettre à jour, elle ne s'engage aucunement à le faire ni à les réviser en fonction de nouveaux faits ou de nouvelles circonstances, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables

l'exigent. Les déclarations prospectives figurant dans la présente notice annuelle sont présentées expressément sous réserve de la présente mise en garde.

Mesures financières non conformes aux PCGR

Les états financiers consolidés de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 ont été préparés conformément aux normes IFRS[®] de comptabilité et l'information financière qui figure dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion ») provient de ces états financiers consolidés. Les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Société sont affichés sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société, à www.corporate.yp.ca.

La présente notice annuelle mentionne certaines mesures financières non conformes aux PCGR. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS[®] de comptabilité, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS[®] de comptabilité et sont donc difficilement comparables à des mesures financières similaires présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Ces mesures financières non conformes aux PCGR sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément de certaines mesures conformes aux PCGR, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni remplacer une analyse de l'information financière de la Société présentée selon les normes IFRS[®] de comptabilité. La Société utilise des mesures financières non conformes aux PCGR en vue de fournir aux investisseurs des mesures supplémentaires du rendement d'exploitation de la Société. La Société est d'avis que les mesures financières non conformes aux PCGR constituent des mesures additionnelles importantes du rendement d'exploitation, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur le rendement d'exploitation de la Société, ce qui fait donc ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes autrement, lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières conformes aux PCGR. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures financières non conformes aux PCGR dans leur évaluation des émetteurs, qui sont nombreux à présenter leurs résultats à l'aide de mesures semblables. La direction utilise aussi des mesures financières non conformes aux PCGR afin de faciliter les comparaisons du rendement d'exploitation d'une période à l'autre, d'établir les budgets d'exploitation annuels et d'évaluer sa capacité à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de fonds de roulement. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures financières non conformes aux PCGR, ces paramètres ne sont pas comparables aux mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés cotées en bourse. Se reporter au rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, affiché sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société, à www.corporate.yp.ca/fr, pour consulter les définitions.

Données sur le marché et l'industrie

Les données sur le marché et l'industrie que présente la Société dans la présente notice annuelle proviennent de renseignements fournis par des tiers et d'estimations de la direction. Même si la Société croit que les renseignements de tiers et les estimations de la direction sont fiables, elle ne les a pas vérifiés, ils n'ont pas été vérifiés par des sources indépendantes et la Société ne peut pas garantir que les renseignements figurant sur les sites Web de tiers sont à jour. La Société n'a connaissance d'aucune déclaration fausse ou trompeuse dans les données sur le marché et l'industrie présentées dans la présente notice annuelle, mais ces données sont exposées à des risques et des incertitudes et sont susceptibles de changer en fonction de divers facteurs, notamment ceux dont il est question aux rubriques « Information prospective » et « Risques et incertitudes ». La Société ne fait aucune déclaration quant à l'exactitude de ces données.

STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, adresse et constitution

La Société a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») le 25 octobre 2012 sous la dénomination 8254320 Canada Inc. Le 20 décembre 2012, la Société a conclu un plan d'arrangement en vertu de la LCSA avec Yellow Média inc., entre autres entités, (renommée Financement YPG Inc. en application du plan d'arrangement) et a changé son nom à Yellow Média Limitée. Le 31 décembre 2014, Yellow Média Limitée a été renommée Pages Jaunes Limitée par suite d'une fusion verticale simplifiée avec sa filiale en propriété exclusive nouvellement créée, Pages Jaunes Limitée.

Le 1^{er} janvier 2015, Groupe Pages Jaunes Corp. et Financement YPG Inc. ont réalisé une fusion verticale simplifiée pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Le 1^{er} octobre 2018, Pages Jaunes Habitations Limitée, 9778748 Canada Inc. et Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée ont fusionné pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée.

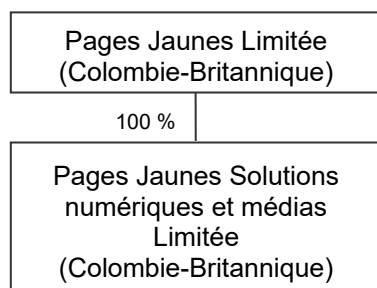
Le 1^{er} janvier 2019, Publicité Juice DMS Limitée et Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée ont fusionné pour former Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée dans le cadre d'une fusion verticale simplifiée.

Le 14 mai 2020, la Société et PJ ont réalisé leur prorogation du régime de la LCSA à celui de la Colombie-Britannique en tant que sociétés constituées en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique).

Pages Jaunes Limitée est la société mère de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée. Le siège social et principal établissement de Pages Jaunes Limitée est situé au 1751, rue Richardson, bureau 8.300, Montréal (Québec) H3K 1G6.

Liens intersociétés

L'organigramme suivant présente les liens entre la Société et sa principale filiale à la date des présentes :



Certaines filiales de la Société, chacune représentant au plus 10 % des actifs consolidés et au plus 10 % des produits consolidés de la Société, et qui ne représentaient collectivement pas plus de 20 % des actifs totaux consolidés et des produits consolidés de la Société à la date des présentes, ont été omises de l'organigramme.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ENTREPRISE

Historique de Pages Jaunes Limitée

Les paragraphes qui suivent décrivent l'évolution des activités de la Société au fil des années.

Le premier annuaire imprimé de Pages Jaunes a été publié par l'un de ses prédécesseurs en 1908. L'entreprise a été exploitée comme une division de Bell Canada jusqu'en 1971, année où la Société a été constituée en filiale en propriété exclusive de Bell Canada. En novembre 2002, des membres du groupe de Bell Canada ont vendu l'entreprise à un groupe d'investisseurs privés et la Société s'est inscrite en bourse en 2003.

De 2005 à 2010, la Société a réalisé un certain nombre d'acquisitions qui l'ont grandement aidée à étendre sa présence au-delà du Québec et de l'Ontario dans l'ensemble des provinces et des territoires du Canada, et qui lui ont procuré une plateforme nationale d'où offrir ses produits et services.

En mars 2016, la Société a acquis les actifs nets consolidés d'Oriole Media Corp. (exerçant ses activités sous la dénomination JUICE Mobile (« JUICE »)), une entreprise de technologie publicitaire de premier plan dont les plateformes programmatiques exclusives facilitent l'achat et la vente automatique de publicité mobile entre les marques et les éditeurs.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a cédé ou liquidé la plupart des membres de son groupe non synergiques ou non rentables, y compris la vente de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de Western Media Group en mai, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Totem en juin, la totalité des actions du groupe ComFree/DuProprio, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Pages Jaunes Habitations Limitée en juillet, la totalité ou la quasi-totalité des actifs de RedFlagDeals.com en août et la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Publicité Juice DMS Limitée en décembre.

La Société a continué d'effectuer des changements organisationnels tout au long de l'exercice clos le 31 décembre 2019, à savoir : la liquidation de la division Mediative, la vente de la totalité ou la quasi-totalité des actifs de Solutions YP Dine Limitée et de 4400438 Canada Inc. (« Bookenda ») et l'intégration de 411 Local Search Corp. (« 411.ca ») dans la filiale en propriété exclusive de la Société, Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée.

Solutions YP Dine Limitée, Bookenda et 411.ca ont été dissoutes le 30 septembre 2020.

Coupgon Inc. et 9778730 Canada Inc. ont été dissoutes le 27 septembre 2024.

ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Nos activités

Pages Jaunes, un fournisseur canadien de premier plan de médias numériques et de solutions marketing au Canada, offre aux entreprises locales, aux marques nationales et aux consommateurs des outils personnalisés qui leur permettent d'interagir et de faire des affaires dans l'économie numérique actuelle.

La Société offre aux petites et moyennes entreprises (« PME ») du Canada un accès intégral à l'une des gammes de solutions de marketing et de médias numériques et traditionnels les plus complètes au pays, notamment le positionnement prioritaire en ligne et mobile sur les médias numériques PJ, la syndication de contenu, des solutions de moteurs de recherche, la réalisation de sites Web, la gestion de campagnes sur les médias sociaux, un service d'affichage numérique, ainsi que la publicité imprimée, dont l'impression d'annuaires et le marketing par publipostage. L'effectif de vente et l'équipe du service à la clientèle de PJ, qui regroupent environ 250 professionnels, offrent cette gamme complète de solutions de marketing aux entreprises locales partout au pays, tout en répondant aux besoins changeants de sa clientèle existante, qui compte 66 700 PME.

Les médias de la Société, principalement des médias fixes, mobiles et imprimés, demeurent des marchés efficaces pour les marchands locaux canadiens, les marques et les consommateurs. Le réseau de médias de la Société permet aux Canadiens de découvrir des entreprises dans leurs quartiers, dans les marchés verticaux des services et du commerce de détail. Voici une description des médias numériques actuels de la Société :

- PJ^{MC} – disponible en ligne et comme application mobile à l’adresse PJ.ca, PJ permet aux utilisateurs de découvrir leur quartier et d’y faire des affaires au moyen de profils de marchands complets, de contenu éditorial pertinent, de critiques et de fonctionnalités de réservation; Canada411 (C411) – l’une des destinations en ligne et sur mobile les plus fiables et fréquentées au Canada pour obtenir les coordonnées de personnes et d’entreprises locales.
- La Société est l’éditeur officiel de Bell, de Telus, de Bell Aliant, de Bell MTS et d’un certain nombre d’autres entreprises de téléphonie titulaires, qui détiennent des parts de marché de premier plan dans leurs territoires respectifs; et
- 411.ca – un service d’annuaire numérique qui aide les utilisateurs à trouver des personnes et des entreprises locales et à communiquer avec elles.

Pages Jaunes continue d’exploiter une importante entreprise d’annuaires imprimés et a publié, en 2025, 330 éditions distinctes d’annuaires téléphoniques imprimés.

Employés

La Société compte approximativement 500 employés, principalement au Canada. Son équipe de conseillers en ventes est parmi les plus grandes dans le secteur canadien des médias et des solutions de marketing numérique. Elle dispose d’un effectif de ventes et d’une équipe du service à la clientèle d’environ 250 professionnels dévoués, qui offrent des services à ses clients. Cet effectif se compose de conseillers médias qui travaillent en vente directe ou en vente au téléphone. Il est divisé selon les catégories particulières de clients, ce qui permet une relation privilégiée avec chaque client.

Certains conseillers médias ainsi que certains employés de bureau de l’Alberta, du Manitoba, de l’Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec, sont syndiqués, soit environ 40 % de l’effectif de la Société. Le tableau suivant indique les syndicats représentant les employés de PJ syndiqués, le statut des conventions collectives en vigueur ainsi que le nombre d’employés représentés par chaque syndicat au 24 mars 2026 :

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d’expiration	Nombre d’employés
Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau	Section locale 574(C) du SEPB	Employés de bureau du Québec	31 mars 2027	54
Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau	Section locale 574 du SEPB	Conseillers médias du Québec	31 décembre 2025	40
Fraternité internationale des ouvriers en électricité	Section locale 2228 de la FIOE	Conseillers médias de l’Alberta	31 décembre 2028	13
MoveUp – Ventes	Section locale 378 de MoveUp	Conseillers médias de la Colombie-Britannique	31 décembre 2026	23

Syndicat	Unité de négociation	Emplacement	Date d'expiration	Nombre d'employés
MoveUp – Activités numériques	Section locale 378 de MoveUp	Employés des activités numériques basés en Colombie-Britannique	31 décembre 2026	35
UNIFOR	Section locale 7 de UNIFOR	Conseillers médias du Manitoba	30 juin 2026	2
Syndicat canadien des employées et employés professionnels et de bureau	Section locale 131 du SEPB	Conseillers médias de l'Ontario	30 juin 2027	36

La Société considère qu'elle entretient de solides relations avec ses employés et elle met tout en œuvre afin de maintenir une relation positive avec les syndicats.

Vente, production et composants

Une équipe de vente, composée de conseillers médias et de membres du personnel de soutien aux ventes, sollicite les entreprises clientes canadiennes, actuelles et éventuelles, de PJ. Munie d'outils numériques et de connaissances concurrentielles du marché, l'équipe de vente de la Société est bien équipée pour présenter aux clients l'ensemble de solutions de marketing numérique intégrées en mesure de répondre à leurs besoins vitaux de marketing. Selon le produit vendu, soit l'équipe de vente recueille les renseignements sur l'entreprise du client et les transmet à l'équipe d'exécution, qui livre les produits ou fournit les services demandés, soit dans certains cas, elle exécute elle-même la demande de produits ou de services.

Le cycle de vente et d'exécution des commandes de produits numériques varie en fonction du produit acheté et des objectifs de marketing précis du client. En 2021, la Société a lancé une solution de marketing numérique visant à améliorer le rendement du capital investi en publicité des petites et moyennes entreprises (« PME »). La solution de publicités multicanaux centralise la publicité numérique sur une seule plateforme, permettant aux PME d'optimiser leur publicité sur plusieurs plateformes, dont Google, Meta, Microsoft Bing, Instagram et iYP. De plus, afin de répondre à l'évolution des besoins en matière de présence en ligne des PME, la Société a conclu un partenariat stratégique avec Wix.com Ltd., une plateforme mondiale de développement infonuagique. Ce partenariat permet aux PME d'accélérer leur présence numérique en offrant des fonctionnalités telles que la réservation en ligne comme ajouts à leurs sites Web personnalisés. Pour ces produits, l'équipe de vente peut préparer la campagne publicitaire ou le site Web avec le client pendant l'appel de vente, ou recueillir les renseignements commerciaux du client et les fournir à l'équipe de traitement qui produira la campagne publicitaire ou le site Web pour le client.

Le cycle de vente et de publication des annuaires imprimés dure environ 12 mois à compter de la date de vente initiale. Les annuaires de Pages Jaunes sont imprimés et distribués chaque année dans les marchés de la Société. PJ confie à un fournisseur tiers l'impression et la reliure de tous ses annuaires publiés au Canada. La matière première principale utilisée dans la fabrication d'un annuaire imprimé est le papier, dont le coût représente 6,57 % des produits que la Société tire des annuaires. La Société charge des tiers de distribuer ses annuaires dans la région géographique couverte par chaque annuaire.

Aux termes de conventions distinctes de facturation et de recouvrement conclues avec Bell et Telus (collectivement, les « sociétés de télécommunications partenaires »), une partie de la facture mensuelle de la Société est inscrite sur une ligne distincte dans les factures de téléphone des clients qui utilisent la compagnie de téléphone titulaire comme fournisseur de services téléphoniques. Les sociétés de télécommunications partenaires fournissent également des services de recouvrement. Se reporter à la rubrique « Activités de la Société – Relations avec les sociétés de télécommunications ».

Les clients dont le fournisseur de services téléphoniques n'est pas la compagnie de téléphone titulaire, qui achètent des produits à l'extérieur du territoire de leur compagnie de téléphone titulaire ou qui sont, après le 1^{er} novembre 2014, des utilisateurs des services de la Société, reçoivent leurs factures directement de la Société et tous les mois dans la plupart des cas. Les agents de commercialisation agréés (les « ACA »), qui représentent des clients au nom de la Société au moment de la publication de l'annuaire chaque année, assurent la facturation de leurs clients par la suite.

Les produits d'exploitation tirés des produits imprimés sont comptabilisés sur livraison des annuaires imprimés plutôt que pendant la période de publication de 12 mois. Les coûts de publication sont comptabilisés au moment où les produits tirés des imprimés sont comptabilisés. Certains produits tirés des produits numériques, comme les frais de conception de sites Web, sont comptabilisés au moment où l'obligation connexe a été remplie, tandis que tous les autres produits tirés des produits numériques sont comptabilisés pendant la durée du contrat.

Relations avec les sociétés de télécommunications

Pages Jaunes a conclu des conventions d'édition avec Bell, Telus, Bell Aliant et Bell MTS, dont elle édite officiellement et en exclusivité les annuaires téléphoniques. La Société a conclu des conventions de licence sans redevance trentenaires qui lui confèrent le droit d'utiliser les marques de commerce Bell (jusqu'en 2032), Telus (jusqu'en 2031), Bell Aliant (jusqu'en 2037) et Bell MTS (jusqu'en 2036) pour publier des annuaires téléphoniques imprimés et numériques sous quelque format que ce soit (sous réserve de certaines exceptions). Aux termes de ces conventions, Bell, Telus, Bell Aliant et Bell MTS ont convenu de ne pas faire concurrence à la Société dans la création, la publication, la distribution ou le marketing d'annuaires téléphoniques (sous réserve de certaines exceptions) pendant 30 ans suivant la signature de leurs conventions de licence de publication et de marque de commerce respectives. De plus, la Société a conclu des conventions de facturation et de recouvrement avec Bell (jusqu'en 2026) et Telus (jusqu'en 2031), aux termes desquelles chacune de ces entreprises offre des services de facturation et de recouvrement pour le compte de la Société, visant notamment la facturation et le recouvrement des frais de publicité dans les annuaires dus par certains clients de Pages Jaunes qui sont également clients des sociétés de télécommunications partenaires.

Concurrence

La Société est en concurrence sur le marché de recherche locale, en ligne, mobile et imprimée ainsi que sur le marché des solutions de publicité.

Sur le marché de la consommation et du référencement payant, la Société est exposée à la concurrence numérique provenant de moteurs de recherche comme Google, Microsoft Bing et Yahoo!. La Société est également en concurrence avec les médias qui fournissent des petites annonces, des annuaires ou des listes d'entreprises comme Apple Maps (étant donné les nombreuses applications intégrées iOS dans les appareils mobiles Apple), le réseau Google (plus précisément le profil Google Mon Entreprise), Yelp, Homestars et threebestrated.ca, ainsi que des organismes de réseautage social comme Meta, X, LinkedIn et Instagram. Cependant, la Société travaille en partenariat avec les joueurs les plus importants, dont Meta, Apple, Microsoft Bing et Google, avec lesquels la Société a maintenu son statut de partenaire Premier Google, et utilise leurs écosystèmes pour générer de la visibilité pour ses clients. En échange, ces marques mondiales reçoivent les inscriptions et les renseignements exacts et crédibles de Pages Jaunes sur des entreprises canadiennes, tirant parti du rôle de la Société en tant que source de données de première main fiable au Canada pour les intégrer à leurs plateformes.

Dans les médias imprimés de recherche locale, Pages Jaunes publie 330 annuaires et est exposée à la concurrence provenant de journaux communautaires et d'éditeurs indépendants actifs à l'échelle locale, partout au Canada. Names and Numbers (anciennement Action Local), un éditeur américain indépendant, publie 25 annuaires imprimés en Colombie-Britannique et en Ontario. Pages Jaunes a lancé un service de publipostage et a été accréditée en tant que partenaire EXPERT Marketing Intelligente par Postes Canada. La concurrence sur le marché du marketing direct comprend différents fournisseurs de services de marketing direct (impression, conception, etc.) et des solutions de produits comprenant Direct Response Media Group, Bureau en Gros, Troi Mailing Services et Postmedia.

Sur le marché des solutions de marketing numériques, la Société est exposée à la concurrence de nombreux fournisseurs de services complets comme Rogers et LocaliQ (anciennement ReachLocal Canada), filiale en propriété exclusive de Gannett Co. Inc., Bell, Telus, Web.com, GoDaddy.com, Squarespace.com, Wix.com, Shopify.com et diverses agences de publicité numériques, qui offrent aux entreprises nationales ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des services de conception et d'hébergement de sites Web, ainsi que diverses solutions de commerce électronique, des solutions de moteur de recherche, des services de marketing dans les médias sociaux ou de publicité par affichage numérique.

Questions relatives à la réglementation

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC ») ne réglemente pas la vente d'annonces dans les annuaires ni les activités de Pages Jaunes, sauf en ce qui a trait à la protection des renseignements sur les clients d'entreprises téléphoniques et dans la mesure où les obligations administrées par le CRTC pour les entreprises téléphoniques en matière d'inscriptions alphabétiques et de petites annonces dans les annuaires téléphoniques entraînent certaines obligations pour la Société en tant que fournisseur de services à ces entreprises téléphoniques. Selon les entreprises téléphoniques, ces obligations peuvent inclure la fourniture aux clients d'exemplaires de l'annuaire alphabétique dans lequel son numéro de téléphone est inscrit dans certains marchés où une entreprise téléphonique titulaire est le fournisseur de services téléphoniques local.

Installations

Le siège social et le bureau principal de la Société sont situés dans des locaux loués au 1751, rue Richardson, Montréal (Québec).

Responsabilité sociale de l'entreprise et environnement

La Société emploie une approche de distribution d'annuaires ciblée : elle livre des annuaires uniquement aux ménages les plus susceptibles de les utiliser. Pages Jaunes offre à tous les Canadiens la possibilité de demander un annuaire en ligne par l'intermédiaire du programme Livraison à la clientèle à l'adresse delivery.yj.ca/fr ou par téléphone au 1 800 268-5637. Pages Jaunes conclut une entente de partenariat avec Postes Canada afin d'offrir la livraison garantie de ses annuaires dans certaines régions grâce au service Courrier de quartier de Postes Canada. Les Canadiens peuvent choisir de refuser ce service à tout moment.

Comme solution de rechange à l'annuaire imprimé, Pages Jaunes offre une bibliothèque pancanadienne d'annuaires en format numérique en anglais et en français, accessibles respectivement sur eannuaires.pj.ca et edirectories.yj.ca.

La Société s'engage à veiller à ce que les meilleures pratiques soient respectées à l'égard de la production des annuaires imprimés. Le papier utilisé dans les annuaires imprimés est fabriqué par des fournisseurs canadiens et est principalement constitué de copeaux de bois. Par ailleurs, les annuaires imprimés sont entièrement recyclables. Afin de contribuer aux initiatives de durabilité environnementale, Pages Jaunes participe à des programmes de gestion environnementale dans les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.

La Société n'a déclaré aucun risque environnemental important actuel ou possible dans ses installations louées, elle n'a pas fait l'objet de poursuites ou réclamations importantes pour une responsabilité d'ordre environnemental et n'a reçu aucun avis ni aucune demande ou mise en demeure qui pourrait aboutir à de telles poursuites ou réclamations.

La Société met l'accent sur le maintien d'un environnement de travail positif qui favorise l'inclusion et l'engagement des employés. En 2020, la Société a adopté une politique sur le travail à domicile qui offre aux membres de l'équipe une certaine souplesse quant à la façon dont ils travaillent et à l'endroit où ils travaillent, selon leur profil de travail désigné (travail à domicile ou hybride). Afin d'encourager l'engagement des employés et de promouvoir la culture d'entreprise, un outil de sondage a été mis en place, permettant aux employés de soumettre leurs commentaires et de participer à la stratégie de croissance de la Société. Les résultats du sondage fournissent des renseignements utiles sur les niveaux de satisfaction des employés et aident à déterminer où des améliorations peuvent être apportées. Tout au long de 2025, les employés ont eu l'occasion d'assister virtuellement à divers séminaires sur le mieux-être visant à promouvoir l'équilibre travail-vie personnelle, la santé physique et mentale et la croissance personnelle. La Société offre des avantages sociaux de télémédecine à tous ses employés par l'intermédiaire de la plateforme de services de santé virtuels Dialogue.

La Société a mis en place une Politique sur le harcèlement et la discrimination et une Politique de santé et sécurité au travail.

Gouvernance d'entreprise

La Société s'engage à respecter des normes déontologiques élevées dans toutes ses activités et pratiques commerciales. Elle s'est dotée d'un code d'éthique qui est révisé annuellement. Tous les administrateurs et employés de la Société doivent confirmer chaque année avoir lu le code d'éthique et en avoir respecté les exigences. Le comité de gouvernance et des mises en candidature de la Société surveille et examine les pratiques de gouvernance d'entreprise.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

De temps à autre, la Société est, et pourrait être, visée par des litiges découlant de ses activités dans le cadre desquels des dommages-intérêts et d'autres recours pourraient être réclamés ou entrepris. Si une cause d'action légitime incite un tiers à intenter des poursuites contre la Société et qu'il obtient gain de cause, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière. Les réclamations présentées dans le cadre de tels litiges pourraient être importantes ou indéterminées. Il peut s'agir de divers types de réclamations, notamment des réclamations pour violation de contrat, négligence ou des questions liées à la fiscalité et à l'emploi. L'issue de ces litiges est incertaine et pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et la Société pourrait être tenue d'engager des frais importants ou de consacrer des ressources importantes pour se défendre dans de tels litiges. Sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable que tout dommage-intérêt accordé non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie. De plus, l'issue ou le règlement défavorable d'un litige pourrait entraîner d'autres litiges. À sa connaissance, la Société ne fait l'objet d'aucune pénalité ni sanction imposée par un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation, et elle n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières.

STRUCTURE DU CAPITAL

Description des actions ordinaires

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Au 24 mars 2026, 13 758 660 actions ordinaires de la Société avaient été émises et étaient en circulation.

Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit d'exprimer une voix par action ordinaire à toutes les assemblées des actionnaires de la Société (les « actionnaires »), sauf les assemblées où seuls les porteurs d'une autre catégorie ou série d'actions de la Société ont le droit de voter séparément comme catégorie ou série. Les porteurs des actions ordinaires de Pages Jaunes ont le droit de recevoir, sous réserve des droits, privilèges, restrictions et conditions rattachés aux autres catégories d'actions de la Société, les dividendes déclarés par le conseil d'administration (le « conseil ») de la Société sur les actions ordinaires. Se reporter à la rubrique « Dividendes et distributions ». En cas de liquidation ou de dissolution, volontaire ou involontaire, de Pages Jaunes, les porteurs de ses actions ordinaires ont le droit de recevoir, après paiement de toutes les dettes et sous réserve des droits préférentiels des catégories d'actions de Pages Jaunes prenant rang supérieur aux actions ordinaires, le reliquat des actifs et des biens de Pages Jaunes.

Rachats d'actions – Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La Société a conclu une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, débutant le 10 août 2020, visant le rachat d'actions ordinaires d'un montant maximal de 5,0 millions de dollars sur le marché libre aux fins d'annulation au plus tard le 9 août 2021. La Société a acheté un total de 403 220 actions ordinaires dans le cadre de ce programme d'offre publique de rachat qui a été complété le 16 juillet 2021 après avoir atteint la limite de 5,0 M\$.

Le 5 août 2021, la Société a annoncé une nouvelle offre publique de rachat dans le cours normal des activités débutant le 10 août 2021 afin de racheter aux fins d'annulation jusqu'à 16,0 millions de dollars des actions ordinaires en circulation au plus tard le 9 août 2022. Au terme de cette offre publique de rachat dans le cours normal des activités, le 30 mai 2022, la Société avait racheté un total de 1 122 511 actions ordinaires pour un montant en espèces de 16 millions de dollars.

Rachats d'actions – Plan d'arrangement

Le 4 août 2022, le conseil a approuvé une distribution aux actionnaires d'une valeur d'environ 100,0 millions de dollars au moyen d'un rachat d'actions auprès de tous les actionnaires aux termes d'un arrangement prévu par la loi en vertu de la *Business Corporations Act* (Colombie-Britannique) (l'« arrangement de 2022 »). Les actionnaires ont approuvé l'arrangement de 2022 lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 23 septembre 2022, et la Société a par la suite obtenu l'ordonnance définitive de la Cour suprême de la Colombie-Britannique approuvant l'arrangement de 2022 le 27 septembre 2022. Le 4 octobre 2022, la Société a racheté auprès des actionnaires, au prorata, un total de 7 949 125 actions ordinaires au prix de 12,58 \$ l'action ordinaire, pour une contrepartie en espèces totale de 100,0 millions de dollars.

Le 18 octobre 2023, le conseil a approuvé une autre distribution aux actionnaires d'une valeur d'environ 50,0 millions de dollars au moyen d'un rachat d'actions auprès de tous les actionnaires aux termes d'un arrangement prévu par la loi en vertu de la *Business Corporations Act* (l'« arrangement de 2023 »). Les actionnaires ont approuvé l'arrangement de 2023 lors d'une assemblée extraordinaire des actionnaires tenue le 30 novembre 2023, et la Société a par la suite obtenu l'ordonnance définitive de la Cour suprême de la Colombie-Britannique approuvant l'arrangement de 2023 le 5 décembre 2023. Le 12 décembre 2023, la Société a racheté auprès des actionnaires, au prorata, un total de 4 440 497 actions ordinaires au prix de 11,26 \$ l'action, pour une contrepartie en espèces totale de 50,0 millions de dollars.

Annulation d'actions

Le 19 décembre 2023, conformément aux modalités de la fiducie établie dans le cadre du régime de la Société relatif aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions liées au rendement, 465 080 actions ordinaires détenues par la fiducie ont été remboursées à la Société puis immédiatement annulées, ce qui a fait en sorte que 199 999 actions ordinaires étaient demeurées en fiducie au 31 décembre 2023. Le nombre total d'actions ordinaires de la Société détenues par le fiduciaire aux fins du financement du régime relatif aux unités d'actions avec restrictions et aux unités d'actions liées au rendement s'élevait à 190 001 au 31 décembre 2025.

Régime d'options d'achat d'actions

La Société offre actuellement un régime d'options sur actions à ses employés (le « régime d'options sur actions »). Ce régime vise à attirer et à maintenir en poste les employés de Pages Jaunes capables de grandement contribuer au succès de l'entreprise ainsi qu'à harmoniser plus étroitement les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de Pages Jaunes Limitée. Un nombre maximal de 2 806 932 options sur actions peut être attribué en vertu du régime d'options sur actions. Depuis que le régime d'options sur actions a été adopté en 2012, le nombre d'actions ordinaires émises à ce jour à la suite de l'exercice d'options aux termes du régime s'établit à 162 361. Au 24 mars 2026, 447 092 options sur actions étaient émises et en cours.

Description des actions privilégiées

Pages Jaunes est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif pouvant être émises en série, assorties des droits, privilèges, restrictions et conditions établis par le conseil avant leur émission. Au 24 mars 2026, aucune action privilégiée de Pages Jaunes n'était émise et en circulation. Les actions privilégiées de chaque série occupent un rang égal à celui des actions privilégiées des autres séries et prennent rang avant les actions ordinaires et toutes les autres actions ayant un rang inférieur aux actions privilégiées en ce qui concerne le versement de dividendes et la distribution d'actifs en cas de liquidation ou de dissolution volontaire ou forcée de la Société. Elles peuvent également être assorties d'autres droits préférentiels par rapport aux actions ordinaires et aux autres actions d'un rang inférieur, établis au moment de la création de chaque série.

Sauf indication contraire dans les conditions particulières d'une série d'actions privilégiées ou dans les cas prévus par la loi, les porteurs d'actions privilégiées n'ont pas le droit de voter aux assemblées des porteurs d'actions ordinaires.

Emprunt garanti par des actifs

Le 16 septembre 2022, la Société a conclu, par l'intermédiaire de PJ, un nouvel emprunt garanti par des actifs d'une durée jusqu'en septembre 2025 pour un engagement total de 20,0 millions de dollars. Le 27 août 2025, la Société a prolongé la durée de l'emprunt garanti par des actifs jusqu'en septembre 2028 (collectivement, l'« emprunt garanti par des actifs »). Cet accord a également été modifié afin de ramener l'engagement total de 20,0 millions de dollars à 15,0 millions de dollars; de plus, l'engagement total sera réduit de 2,5 millions de dollars chaque année à partir de septembre 2026. L'emprunt garanti par des actifs peut être affecté aux besoins généraux de l'entreprise. Il permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous forme de prêts au taux préférentiel, ou à des lettres de crédit.

L'emprunt garanti par des actifs est garanti par un privilège de premier rang sur les créances de la Société. Les intérêts sont calculés en fonction du taux préférentiel majoré d'une marge applicable. L'emprunt garanti par des actifs est soumis à un ratio de couverture des charges fixes pour les douze derniers mois en cas de défaillance ou lorsque la disponibilité excédentaire est inférieure à 10 % de la limite de la facilité. Dans ce cas, le ratio de couverture des charges fixes doit être d'au moins 1,1 fois. Au 31 décembre 2025, la Société avait des lettres de crédit de 0,6 million de dollars émises et en circulation et une disponibilité de 14,4 millions de dollars en vertu de l'emprunt garanti par des actifs.

Au 24 mars 2026, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

DIVIDENDES ET DISTRIBUTIONS

Le 12 mai 2020, le conseil de la Société a adopté une politique en matière de dividendes visant à verser trimestriellement un dividende en espèces de 0,11 \$ par action à ses actionnaires ordinaires.

Le tableau suivant indique les augmentations du dividende sur les actions ordinaires de la Société, à partir du dividende trimestriel payable le 15 juin 2021.

Date d'approbation par le conseil	Montant de l'augmentation	Date de prise d'effet
12 mai 2021	36,3 % (de 0,11 \$ à 0,15 \$ par action ordinaire)	Dividende trimestriel payable le 15 juin 2021
10 mai 2023	33,3 % (de 0,15 \$ à 0,20 \$ par action ordinaire)	Dividende trimestriel payable le 15 juin 2023
13 février 2024	25,0 % (de 0,20 \$ à 0,25 \$ par action ordinaire)	Dividende trimestriel payable le 15 mars 2024

La politique de versement de dividendes de la Société et la déclaration de dividendes pour toutes les actions ordinaires en circulation de la Société sont à la discrétion du conseil et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de versement de dividendes sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés. Les décisions en matière de dividendes vont continuer de dépendre des résultats financiers de la Société sous réserve d'une évaluation trimestrielle par le conseil d'administration, laquelle évaluation est, à son tour, tributaire de plusieurs hypothèses et risques, comme décrit à la rubrique « Risques et incertitudes » de la présente notice annuelle.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a versé des dividendes trimestriels aux actionnaires représentant une contrepartie totale de 13,6 millions de dollars.

La convention régissant l'emprunt garanti par des actifs de la Société comporte certaines restrictions en matière de paiement ou de distribution entre la Société et certaines de ses filiales uniquement en cas de défaut et d'une disponibilité excédentaire pro forma d'au moins 25 % de la limite de la facilité, ou d'une disponibilité excédentaire pro forma d'au moins 15 % de la limite de la facilité et d'un ratio de couverture des charges fixes pro forma de 1,1 x. Dans l'éventualité où le financement du versement des dividendes de la Société était requis des filiales de la Société, ces restrictions prévues par la convention de l'emprunt garanti par des actifs s'appliqueraient. Sinon, hormis l'approbation du conseil d'administration de la Société, la Société n'a aucune restriction quant au versement de ses dividendes.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions ordinaires de Pages Jaunes sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « Y ».

Cours et volume des opérations

Les tableaux qui suivent présentent la fourchette mensuelle des cours de clôture extrêmes des actions ordinaires de Pages Jaunes à la TSX, ainsi que les volumes mensuels totaux et les volumes quotidiens moyens des actions ordinaires négociés à la TSX du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Actions ordinaires (Y)

2025 Mois	Prix par action ordinaire (\$) Plafond mensuel	Prix par action ordinaire (\$) Plancher mensuel	Volume mensuel total des actions ordinaires	Volume quotidien moyen des actions ordinaires
Janvier	12,00 \$	10,90 \$	51 846	2 357
Février	11,38 \$	10,93 \$	92 610	4 874
Mars	10,80 \$	10,13 \$	46 308	2 205
Avril	10,98 \$	9,98 \$	62 367	2 970
Mai	11,82 \$	10,06 \$	239 836	11 421
Juin	11,42 \$	10,90 \$	71 904	3 424
Juillet	11,32 \$	10,50 \$	127 445	5 793
Août	11,30 \$	10,86 \$	179 219	8 961
Septembre	11,33 \$	10,90 \$	85 755	4 084
Octobre	11,37 \$	11,00 \$	65 163	2 962
Novembre	12,00 \$	11,08 \$	132 814	6 641
Décembre	11,58 \$	11,07 \$	70 897	3 376

RISQUES ET INCERTITUDES

Il y a lieu de prendre soigneusement en compte les facteurs de risque suivants, qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de stabiliser ou d'accroître ses produits et sa clientèle

Les produits de la Société demeurent défavorablement touchés par une baisse du nombre de clients. L'incapacité d'offrir à ses clients actuels des solutions de marketing qui répondent à leurs principaux objectifs de marketing et qui produisent un rendement sur le capital investi pourrait limiter la capacité de la Société à fidéliser ses clients actuels. En outre, l'incapacité de la Société de trouver et d'attirer, grâce à ses stratégies et réseaux d'acquisition de clients, de nouveaux clients pourrait restreindre sa capacité d'accroître sa base de clients. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Réduction de la part du marché de la Société en raison d'une forte concurrence

La Société fait concurrence à un éventail d'entreprises d'annuaires, de médias publicitaires et de petites annonces dans de nombreux canaux, y compris Internet, les journaux, la télévision, la radio, les appareils sans fil, les revues, les panneaux publicitaires et le publipostage direct. La concurrence s'est intensifiée avec la transition continue vers les plateformes numériques et les moteurs de recherche en ligne. En particulier, les activités liées aux annuaires font face à d'importants défis en raison de la pénétration accrue des activités en ligne au moyen des moteurs de recherche et des réseaux sociaux et, plus récemment, des technologies de recherche basées sur l'IA qui agrègent, résument et diffusent de l'information commerciale locale avec une précision et une personnalisation croissantes.

L'émergence rapide de plateformes de recherche basées sur l'IA générative a considérablement modifié le paysage concurrentiel. Ces plateformes peuvent contourner la navigation traditionnelle propre aux annuaires en fournissant des réponses directes et interactives aux requêtes des utilisateurs, et en intégrant souvent des fonctionnalités de recommandations, d'avis et de transactions. À mesure que les plateformes de recherche basées sur l'IA élargissent leur portée sur les marchés commerciaux locaux, elles pourraient accentuer la désintermédiation des annuaires traditionnels en captant l'intention des utilisateurs plus tôt dans le processus de recherche et en influençant plus efficacement les décisions d'achat.

La Société pourrait ne pas être en mesure de rivaliser efficacement avec ces concurrents en ligne propulsés par l'IA, dont beaucoup disposent de ressources de données plus importantes, d'un engagement plus fort de la part des utilisateurs et d'infrastructures technologiques plus sophistiquées. La stratégie Internet de la Société et ses activités relatives aux annuaires pourraient être défavorablement touchées si les principaux moteurs de recherche continuent d'accélérer leurs investissements dans les modèles d'IA, de constituer des équipes de vente locales, d'intégrer des fonctionnalités de recherche locale génératives ou de mieux rejoindre les entreprises locales pour leur proposer des services de publicité numérique et de recherche commerciale.

Ces concurrents pourraient réduire leurs prix pour accroître leur part du marché ou offrir des services à des coûts inférieurs à ceux que la Société peut demander. De plus, les plateformes axées sur l'IA peuvent offrir de meilleurs indicateurs de performance, comme des taux de conversion plus élevés ou un ciblage publicitaire plus précis, ce qui pourrait faire en sorte que la fidélisation et l'acquisition d'annonceurs s'avèrent plus difficiles pour la Société. À mesure que la dynamique concurrentielle évolue, la Société pourrait devoir ajuster ses prix, augmenter ses investissements dans des produits intégrant l'IA ou proposer de nouveaux services pour rester concurrentielle.

En fin de compte, l'incapacité de s'adapter à la transition accélérée vers des solutions de recherche et de publicité numérique basées sur l'IA pourrait nuire à la clientèle d'annonceurs, aux revenus et à la position globale sur le marché de la Société. Cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Diminution plus marquée que prévu des produits tirés des médias imprimés en raison de changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs

La Société pourrait subir des répercussions défavorables importantes si le recul de l'utilisation des annuaires téléphoniques imprimés devait se poursuivre à un rythme plus rapide que prévu. L'arrivée de nouvelles technologies et l'utilisation généralisée d'Internet continuent d'entraîner des changements dans les préférences et les habitudes des consommateurs. L'utilisation de produits sur Internet pour trouver de l'information, autrefois uniquement accessible dans les annuaires imprimés, continue de s'accroître rapidement. Internet est de plus en plus accessible comme média publicitaire pour les entreprises de toutes tailles. De plus, l'utilisation d'Internet, notamment pour réaliser des transactions commerciales au moyen d'appareils mobiles, a entraîné l'apparition de nouvelles technologies et de nouveaux services qui font concurrence aux médias publicitaires traditionnels. Plus particulièrement, de tels changements ont une incidence marquée sur les produits imprimés, et la diminution de l'utilisation de ces médias se traduit graduellement par une baisse des produits tirés de la publicité. La consultation des annuaires commerciaux imprimés pourrait baisser plus vite que prévu, à mesure que les utilisateurs se tournent vers des appareils de médias numériques et interactifs pour s'informer sur les commerces locaux. Cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société d'améliorer et d'étendre sa gamme de produits numériques et de nouveaux médias

La Société s'attend à ce que ses produits numériques et autres produits de nouveaux médias représentent une part de plus en plus grande de ses produits d'exploitation totaux, étant donné que le profil d'utilisation poursuit sa migration des annuaires imprimés vers les produits numériques et les autres produits de nouveaux médias. Si les produits tirés des médias numériques de la Société n'augmentent pas de façon significative pour compenser la tendance à la baisse des produits d'exploitation tirés des médias imprimés,

le flux de trésorerie, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société pourraient être gravement affectés.

L'expansion de la Société au moyen de produits numériques et de nouveaux médias est assujettie à divers défis et risques, notamment les suivants :

- la Société pourrait être incapable de faire augmenter l'utilisation de ses médias numériques au même rythme que les autres fournisseurs ou pourrait le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement;
- l'utilisation d'Internet comme source d'information et média publicitaire pourrait ne pas poursuivre sa croissance ou le faire à un rythme plus lent que prévu actuellement, en raison de facteurs que la Société ne peut prédire ou contrôler;
- les investissements en technologie de l'information, la modification de produits existants et la conception de nouveaux produits pourraient coûter beaucoup plus cher que prévu à la Société, ce qui risque de réduire sa marge de profit dans l'avenir;
- la Société pourrait ne pas être en mesure de concevoir et commercialiser de nouveaux produits de manière opportune et efficace, étant donné que ses marchés sont caractérisés par l'évolution rapide de la technologie, l'innovation et l'amélioration constante des produits existants et les fluctuations dans la demande des annonceurs et des utilisateurs finaux de publicité, notamment au chapitre des préférences technologiques. De plus, l'intégration accélérée des technologies d'IA par ses concurrents intensifie ce défi. Les plateformes basées sur l'IA peuvent s'adapter rapidement aux changements du marché, personnaliser leurs offres et automatiser les cycles de développement de produits, ce qui pourrait dépasser la capacité de la Société à s'adapter;
- la Société pourrait être incapable d'améliorer ses systèmes de technologie de l'information afin de gérer efficacement l'accroissement de l'utilisation de ses médias numériques et à offrir de nouveaux produits et services;
- la Société pourrait être incapable de se tenir au fait des changements dans les conditions de service ou les algorithmes des moteurs de recherche, ce qui pourrait avoir pour effet de reléguer les médias numériques de la Société ou de ses annonceurs à un rang inintéressant dans les résultats de recherche, de carrément les exclure des résultats ou encore de rendre plus difficile ou onéreuse la vente de solutions marketing par moteur de recherche ou de services d'optimisation pour moteurs de recherche à ses clients annonceurs;
- les clients annonceurs de la Société pourraient être réticents à accroître leurs investissements dans la publicité numérique;
- la Société pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ou de maintenir les prix de ses produits et services à l'avenir.

Si l'un des risques susmentionnés devait se produire, cela pourrait nuire considérablement aux produits de la Société tirés du numérique ainsi qu'à ses activités, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Incapacité de la Société d'établir les relations et de fournir les technologies requises pour répondre de façon adéquate aux besoins de ses clients

La Société prévoit qu'elle continuera de dépendre des diverses relations qu'elle établit avec des tiers pour accroître ses activités, comme les fournisseurs de technologies et de contenu, les partenaires dans le cadre d'échanges de services publicitaires en temps réel et d'autres partenaires stratégiques. De plus, la Société compte sur d'autres partenaires stratégiques pour la prestation et l'exécution de ses activités d'impression. La Société n'a aucun contrôle opérationnel ou financier sur ces fournisseurs tiers et pourrait ne pas réussir à maintenir ces relations. Ces tiers pourraient connaître des perturbations ou des problèmes de rendement, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à réaliser des ventes, à fournir ses produits et services, ainsi que sur son efficacité et sa réputation.

De plus, la Société dépend largement des systèmes de technologie de l'information pour gérer les fonctions cruciales de ses solutions de marketing numérique et mobile. Le succès futur de la Société dépendra en partie de sa capacité à rehausser et à élargir de façon continue son offre de produits existants en temps utile au moyen de caractéristiques et de prix qui répondent aux besoins changeants des annonceurs, tout en réalisant des économies de coûts au sein de ses activités. Étant donné que le marketing par l'intermédiaire de nouveaux canaux de publicité numérique peut évoluer de manière inattendue, notamment donner lieu à un recours accru aux plateformes de recherche basées sur l'IA générative ou à l'utilisation de l'IA dans la fourniture de produits numériques, l'incapacité de la Société à s'adapter avec succès à l'évolution du marché pourrait avoir un effet négatif important sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ralentissement économique prolongé dans les principaux marchés de la Société

La Société tire principalement ses produits de la vente de publicité dans des annuaires Pages Jaunes imprimés et numériques dans tout le Canada. Les produits tirés de la publicité de la Société, ainsi que ceux qui proviennent des éditeurs d'annuaires en général ne varient habituellement pas de façon importante selon les cycles économiques. Toutefois, un ralentissement économique persistant, une récession ou une hausse des taux d'intérêt qui toucheraient les marchés de la Société, ou toute détérioration de la conjoncture économique générale, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et le rendement financier de la Société. Les incidences défavorables d'un ralentissement économique ou d'une récession sur la Société pourraient être aggravées par le fait que la majorité des clients de la Société sont des PME. Ces entreprises ont de plus modestes ressources financières et de plus haut taux de faillites que les grandes entreprises et pourraient être plus vulnérables aux ralentissements économiques prolongés. Par conséquent, ces PME pourraient être davantage enclines à réduire les services de publicité qu'elles obtiennent auprès de la Société ou à y mettre fin, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Proportion plus élevée que prévu des produits tirés des médias et solutions numériques à faibles marges, comme les services et la revente

Les publicités numériques vendues sur les médias appartenant à la Société et exploitées par celle-ci sont actuellement beaucoup plus rentables que les services numériques (sites Web, optimisation pour moteur de recherche, syndication de contenu et médias sociaux) et les solutions de revente (MMR). Si la part des produits tirés des services numériques et des solutions de revente devait se révéler considérablement plus élevée que prévu, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur la rentabilité de la société.

Incapacité de la Société d'attirer et de maintenir en poste du personnel clé

Le succès de la Société est tributaire des capacités, de l'expérience et des efforts personnels des membres de sa haute direction, y compris leur aptitude à attirer et à garder un personnel compétent. La Société est également tributaire du maintien en poste de ses représentants commerciaux et de ses employés travaillant dans les systèmes d'information et les technologies de l'information, et de leur expérience. La perte des services de ce personnel clé pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de préserver l'utilisation de ses médias numériques, ce qui pourrait nuire à sa capacité d'augmenter ses produits et d'étendre ses activités, vu la dépendance de ses activités aux médias mobiles et en ligne

Le succès de nombreuses campagnes marketing de nos clients repose sur leur capacité à attirer un bassin de consommateurs de grande valeur. La Société investit en vue de protéger le bassin de consommateurs de produits numériques partout sur son réseau de médias mobiles et en ligne en améliorant la qualité, l'exhaustivité et la pertinence du contenu distribué à ses médias, et en les diffusant sur plus de 50 sites Web et applications pour la recherche locale. Il se pourrait que la Société ne réussisse pas à protéger ou à accroître le trafic sur ses médias numériques et que de tels investissements ne se révèlent pas rentables.

Rien ne garantit que le trafic actuel ou qu'une croissance éventuelle du trafic sur les médias numériques de la Société pourra maintenir ou augmenter les taux de renouvellement des annonces et les dépenses annuelles des clients annonceurs ni conduire à une hausse mesurable de leur nombre. La Société pourrait aussi être défavorablement touchée par la promulgation de nouvelles lois sur la protection des données qui auraient une incidence sur sa capacité à recueillir des données et à fournir des rapports sur la fréquentation de ses sites Web et des sites Web créés pour ses clients, ainsi que par l'utilisation croissante de systèmes alimentés par l'IA pour la recherche locale, ce qui aurait une incidence sur notre trafic global.

Incapacité de la Société ou des sociétés de télécommunications partenaires de remplir leurs obligations découlant des conventions conclues entre ces parties ou résiliation de ces conventions

La Société a conclu trois conventions de services de facturation et de recouvrement. La convention conclue avec Bell Canada expire le 31 décembre 2026, à moins qu'elle ne soit résiliée par une ou l'autre des parties moyennant un préavis de 90 jours, suivi d'une période de transition pouvant aller jusqu'à 12 mois. La convention conclue avec Northwestel Inc., membre du groupe de Bell, expire le 29 novembre 2032. La convention conclue avec TELUS Communications Inc. (« Telus ») expire en 2031. Grâce à ces conventions, la facturation de la Société figure de manière distincte sur les factures téléphoniques des clients de Bell et de Telus qui ont recours aux services de la Société. Bell et Telus (les « sociétés de télécommunications partenaires ») sous-traitent la facturation mensuelle des clients auxquels elles fournissent des services téléphoniques locaux. De plus, les sociétés de télécommunications partenaires perçoivent auprès de leurs clients, pour le compte de la Société, les sommes qu'ils doivent à celle-ci à titre de clients.

En outre, la Société a conclu des conventions de publication avec chacune des sociétés de télécommunications partenaires. Si la Société ne peut respecter les obligations qui lui incombent aux termes de ces conventions ou si un changement réglementaire a une incidence sur la capacité d'une société de télécommunications partenaire à respecter ses obligations contractuelles, les conventions de publication et autres conventions connexes pourraient, par conséquent, être résiliées ou affectées défavorablement, y compris la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Bell Canada, la convention de licence d'utilisation de la marque de commerce de Telus, la convention relative aux listes d'abonnés de TELUS, la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation des marques de commerce de Bell MTS Inc. et la convention relative à la stratégie de marque et aux licences d'utilisation de la marque de commerce de Bell Canada Inc. ainsi que toutes les clauses de non-concurrence convenues avec les sociétés de télécommunications partenaires.

La Société a conclu des conventions avec des fournisseurs tiers externes en ce qui a trait à l'impression et à la distribution des annuaires téléphoniques et des publications. Ces conventions se rapportent à des services qui font partie intégrante des activités de la Société.

L'incapacité des sociétés de télécommunications partenaires ou de tout autre fournisseur de la Société de remplir leurs obligations contractuelles en vertu de ces conventions, ou la résiliation de ces conventions, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités de la Société.

La Société se charge de la facturation des clients dont le fournisseur de services téléphoniques locaux n'est pas l'une des sociétés de télécommunications partenaires, ainsi que de tous les nouveaux clients.

Possibilité que des tiers qui ont engagé des poursuites contre la Société obtiennent gain de cause

De temps à autre, la Société est, et pourrait être, visée par des litiges découlant de ses activités dans le cadre desquels des dommages-intérêts et d'autres recours pourraient être réclamés ou entrepris. Si une cause d'action légitime incite un tiers à intenter des poursuites contre la Société et qu'il obtient gain de cause, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière. Les réclamations présentées dans le cadre de tels litiges pourraient être importantes ou indéterminées. Il peut s'agir de divers types de réclamations, notamment des réclamations pour violation de contrat, négligence ou des questions liées à la fiscalité et à l'emploi. L'issue de ces litiges est incertaine et pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la Société, et la

Société pourrait être tenue d'engager des frais importants ou de consacrer des ressources importantes pour se défendre dans de tels litiges. Sous réserve des restrictions précédentes, la direction est d'avis, en vertu des évaluations juridiques et selon l'information dont elle dispose actuellement, qu'il est improbable que tout dommage-intérêt accordé non couvert par les assurances ou autrement ait une incidence significative sur notre situation financière et nos résultats d'exploitation, y compris sur nos flux de trésorerie. De plus, l'issue ou le règlement défavorable d'un litige pourrait entraîner d'autres litiges. À sa connaissance, la Société ne fait l'objet d'aucune pénalité ni sanction imposée par un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières ou un autre organisme de réglementation, et elle n'a conclu aucune entente de règlement devant un tribunal ou une autorité de réglementation des valeurs mobilières.

Arrêts de travail et autres perturbations du travail

Certains employés non-cadres de la Société sont syndiqués. À l'heure actuelle, six conventions collectives ont été conclues avec la Société, et elles ont pour la plupart été renouvelées en 2022 et en 2023. Deux de ces conventions ont expiré le 31 décembre 2025, deux autres expireront en 2026 (30 juin et 31 décembre), et les deux dernières expireront en 2027 (31 mars et 30 juin). La convention avec les conseillers médias de l'Alberta a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2028. Si la Société n'est pas en mesure de renouveler ces conventions avec son personnel syndiqué au moment de leur renégociation, il pourrait en résulter des arrêts de travail et d'autres perturbations du travail qui pourraient avoir des répercussions défavorables importantes sur les activités de la Société.

Possibilité que les autorités fiscales contestent la position de la Société relativement à certaines questions d'ordre fiscal

Dans le cours normal des activités de la Société, les autorités fiscales procèdent à des vérifications continues. À cet égard, la Société estime que tous les frais réclamés par les différentes entités du groupe sont raisonnables et déductibles et que le coût et la déduction du coût en capital utilisés pour les biens amortissables de ces entités ont été calculés correctement. De plus, la Société perçoit des taxes sur les ventes et les verse à diverses autorités fiscales dans le cours normal de ses activités. Rien ne garantit toutefois que les autorités fiscales ne contesteront pas ces positions. Si elles réussissent, ces contestations pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Perte de relations clés ou changements dans le niveau de service fourni par des applications cartographiques et des moteurs de recherche

La Société a conclu des ententes avec des applications cartographiques et des moteurs de recherche en vue de promouvoir ses annuaires en ligne. Ces ententes facilitent l'accès au contenu de la Société et aux annonces de ses clients, lui permettent de produire un volume de trafic supérieur à celui qu'elle obtiendrait seule et augmentent le nombre de clients potentiels de ses annonceurs tout en conservant la relation client. La perte de relations clés ou des changements dans le niveau de service fourni par les applications cartographiques et les moteurs de recherche pourraient avoir une incidence sur le succès des solutions de marketing Internet de la Société. De plus, de nombreux autres concurrents dans les marchés de la Société fournissent des services de marketing Internet, ce qui fait que les clients de la Société pourraient choisir d'avoir recours pour ces services à d'autres fournisseurs, parfois plus importants, ou à des moteurs de recherche directement. Les éléments qui précèdent pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la Société, ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Panne des ordinateurs et des systèmes de communications de la Société

Les activités commerciales de la Société reposent dans une large mesure sur l'exploitation efficace et ininterrompue de ses ordinateurs, de ses systèmes de communication et de ceux de tierces parties, sur lesquels n'a pas de contrôle financier ou opérationnel. Le traitement des médias, des ventes et de la publicité, le stockage des données, la production, la facturation, le recouvrement et les transactions

courantes de la Société pourraient souffrir grandement des cyberattaques ou de la défaillance de cette technologie.

En outre, les ordinateurs et les systèmes d'information et de technologies de l'information de la Société pourraient être vulnérables à des dommages ou à des interruptions provenant de diverses sources et ses systèmes de rétablissement en cas de sinistre pourraient être jugés inefficaces. Toute défaillance de ces systèmes pourrait nuire à la capacité de la Société de conclure des ventes avec ses clients et de leur offrir ses services, ce qui aurait une incidence défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Incapacité de la Société de générer des fonds suffisants à partir d'activités d'exploitation, ou d'opérations de financement par emprunt ou par actions

Il est impossible de garantir que la Société sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie à partir de ses activités d'exploitation pour remplir ses obligations. La capacité de la Société à générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent d'activités d'exploitation, ou de financement par emprunt ou par actions est, dans une large mesure, assujettie à d'autres facteurs économiques, financiers, concurrentiels, opérationnels et autres, dont un grand nombre sont indépendants de sa volonté.

Il est impossible de garantir que la Société continuera d'être en mesure d'obtenir en temps opportun suffisamment de fonds à des conditions acceptables pour la Société afin de fournir des liquidités adéquates et de financer les activités et les dépenses en immobilisations nécessaires pour surmonter les défis liés à l'évolution de ses activités et pour soutenir la stratégie d'affaires si les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et les fonds en caisse sont insuffisants.

L'incapacité de générer des fonds suffisants, qu'ils proviennent d'activités d'exploitation, ou de financement par emprunt ou par actions, pourrait contraindre la Société à reporter ou à abandonner certaines de ses dépenses prévues ou à modifier sa stratégie d'affaires. En outre, les concurrents qui disposent de plus de liquidités ou qui peuvent mobiliser des fonds plus facilement et à des conditions moins onéreuses pourraient placer la Société en situation concurrentielle désavantageuse.

Augmentation des cotisations de la Société à ses régimes de retraite

Les exigences de capitalisation des régimes de retraite de la Société, qui résultent de l'évaluation des actifs et passifs de ses régimes de retraite, dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel des actifs des régimes de retraite, les taux d'intérêt à long terme, les taux d'inflation, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement des estimations actuelles de la Société, qui serait alors tenue, dans l'avenir, de verser d'autres cotisations à ses régimes de retraite, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur sa liquidité et ses résultats d'exploitation. La conjoncture influe également sur le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations de la Société en matière de solvabilité et, par conséquent, elle pourrait aussi avoir une incidence considérable sur les besoins de financement en espèces de la Société.

Rien ne garantit que les régimes de retraite de la Société parviendront à atteindre leur taux de rendement présumé. Une partie importante de l'actif des régimes de retraite de la Société est investie dans des fonds immobiliers, des fonds de capital-investissement et des fonds d'infrastructures. Par conséquent, la capacité des régimes de retraite de la Société à obtenir le taux de rendement que la direction a prévu dépendra considérablement du rendement de divers facteurs, notamment les fluctuations des taux d'intérêt, l'inflation, l'offre et la demande de capitaux sur le marché privé et la croissance des flux de trésorerie. La conjoncture des marchés financiers influe également sur le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligations de la Société en matière de solvabilité et, par conséquent, elle pourrait aussi avoir une incidence considérable sur les besoins de financement en espèces de la Société.

L'impossibilité de garantir la déclaration et le versement de dividendes

La politique de versement de dividendes de la Société et la déclaration de dividendes pour toutes les actions ordinaires en circulation de la Société sont à la discrétion du conseil et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de versement de dividendes sera maintenue ni que des dividendes seront déclarés. Les décisions en matière de dividendes vont continuer de dépendre des résultats financiers de la Société sous réserve d'une évaluation trimestrielle par le conseil d'administration, laquelle évaluation est, à son tour, tributaire de plusieurs hypothèses et risques, y compris ceux qui sont énoncés dans la présente notice annuelle.

Incidence défavorable de l'apparition ou de la propagation d'une maladie contagieuse sur les activités de la Société

L'apparition ou la propagation d'une maladie contagieuse à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale, telle que le virus de la COVID-19, d'autres pandémies, épidémies et risques sanitaires, ou la peur de contracter un tel virus pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de l'équipe de vente de la Société à interagir avec ses clients actuels et potentiels, causer de l'incertitude économique entraînant une diminution de la volonté des clients d'acheter des services auprès de la Société, entraîner des pénuries de main-d'œuvre pour la Société, interrompre l'approvisionnement auprès de tiers dont la Société dépend, faire augmenter les coûts d'exploitation, entraîner des mesures de réglementation gouvernementales qui ont une incidence défavorable sur les activités de la Société et pourrait avoir par ailleurs une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Compagnie Trust TSX (anciennement Société de fiducie AST) agit à titre d'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société. Le registre des transferts de titres de la Société est tenu au principal établissement montréalais de la Compagnie Trust TSX.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE PAGES JAUNES

Administrateurs

Le tableau suivant présente, pour chaque administrateur actuel de Pages Jaunes, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, sa participation à divers comités du conseil d'administration, le cas échéant, son poste principal, la date depuis laquelle il est administrateur de Pages Jaunes ou des entités qu'elle a remplacées et le nombre d'actions ordinaires, d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») et d'unités d'actions avec restrictions (« UAR ») de Pages Jaunes dont il a la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 24 mars 2026. Le mandat de chacun des administrateurs viendra à échéance à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de Pages Jaunes, selon le cas, ou à l'élection de son remplaçant.

Nom et province ou État de résidence	Poste principal	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'UALR en propriété véritable
Sherilyn King Alberta (Canada)	Présidente et cheffe de la direction, Pages Jaunes Limitée	Mars 2025	7 345	77 207	12 214

Nom et province ou État de résidence	Poste principal	Administrateur depuis	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'UALR en propriété véritable
Treena Cooper ^{2) 4)} Québec (Canada)	Vice-présidente, Affaires juridiques et avocate générale, IPEX Management Inc.	Janvier 2024	1 419	Néant	Néant
Craig Forman ^{2) 3) 4)} Californie (États-Unis)	Associé commandité, NextNews Ventures LLC	Janvier 2012	3 427	Néant	Néant
Rob Hall ^{1) 2) 3) 4)} Cheshire (Royaume-Uni)	Administrateur de société	Décembre 2017	2 541	Néant	Néant
Martin Harrison ⁵⁾ Londres (Royaume-Uni)	Chef de la direction financière, Windracers Group Limited	Novembre 2024	1 776	Néant	Néant

¹⁾ Présidente du conseil. La présidente du conseil est membre d'office de tous les comités du conseil.

²⁾ Membre du comité de gouvernance et des mises en candidature.

³⁾ Membre du comité d'audit.

⁴⁾ Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération.

⁵⁾ Président du comité d'audit.

Notices biographiques

Le texte qui suit présente de courtes notices biographiques des administrateurs actuels de Pages Jaunes :

Sherilyn King est présidente de Yellow Pages Limitée depuis mars 2025 et cheffe de la direction depuis juillet 2025. Comptant plus de 25 ans d'expérience à titre de dirigeante chevronnée, M^{me} King a joué un rôle de premier plan dans l'évolution de Pages Jaunes dans un secteur en constante évolution. Tout au long de son mandat chez Pages Jaunes, M^{me} King a occupé divers postes de direction, à commencer par sa nomination au poste de vice-présidente, Ventes, marketing et service à la clientèle en septembre 2019. Ses contributions exceptionnelles ont mené à sa promotion, en 2022, au poste de première vice-présidente, Ventes, service à la clientèle et marketing. En 2024, elle a élargi ses responsabilités pour inclure la supervision des équipes d'exécution numérique et des opérations de Pages Jaunes. M^{me} King détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Mount Saint Vincent, avec une double spécialisation en marketing et en gestion.

Treena Cooper est vice-présidente, Affaires juridiques et avocate générale chez IPEX Management Inc. Avant de se joindre à IPEX en 2023, M^{me} Cooper a occupé des postes de direction progressivement supérieurs en droit et en ressources humaines chez Pages Jaunes entre 2008 et 2023, y compris son plus récent poste de première vice-présidente, secrétaire et chef du contentieux de 2020 à 2023 et, auparavant, de vice-présidente, secrétaire et chef du contentieux. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa et a été admise au Barreau en 2001 en Ontario et en 2004 au Québec. Elle est présidente du comité des ressources humaines et de la rémunération, et membre du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

Craig Forman est associé chez Next News Ventures LLC, une société de capital-risque axée sur la technologie des médias qui investit dans de jeunes entreprises en phase de croissance. Comptant plus de 20 ans d'expérience dans les secteurs de l'Internet, des médias et des communications, M. Forman a été président et chef de la direction de McClatchy Company, une société californienne de nouvelles et

d'information numériques, jusqu'en 2020. M. Forman a été président-directeur du conseil d'administration de la société de publicité mobile Appia, Inc. d'août 2011 jusqu'à son acquisition par Digital Turbine Inc., en mars 2015, et siégé à son conseil d'administration jusqu'en janvier 2017. M. Forman a également été président-directeur du conseil d'administration de WHERE, Inc., société œuvrant dans les services médiatiques géodépendants qui a été acquise par eBay, de 2010 à 2011. M. Forman est actuellement président-directeur du conseil d'administration du Center for News, Technology & Innovation (CNTI). M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de l'Université de Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School. M. Forman est président du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination, et il est également membre des comités d'audit, des ressources humaines et de la rémunération.

Rob Hall a été nommé vice-président directeur du conseil d'administration de Yell (une entreprise du Royaume-Uni offrant des services de marketing numériques qui faisait auparavant partie du groupe Hibu) le 1^{er} janvier 2023 et occupe plusieurs postes au sein du conseil d'administration des sociétés affiliées à celle-ci. Après avoir passé 20 ans dans divers rôles au sein de Yell et de Hibu, le poste qu'il a occupé le plus récemment avant ses fonctions d'administrateur a été celui de chef des finances de Hibu jusqu'en 2018. Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'université de Swansea, au Royaume-Uni, et détient le titre de Comptable en management accrédité. M. Hall a été nommé président du conseil le 9 mai 2024. Auparavant, il était président du comité d'audit ainsi que membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

Martin Harrison est chef de la direction financière du groupe Windracers (société du Royaume-Uni reconnue comme le leader dans le domaine de la technologie des drones) depuis 2021. Avant de se joindre à Windracers, il a été pendant trois ans chef de la direction financière du groupe Hibu (société du Royaume-Uni qui fournit des services de marketing numérique au Royaume-Uni et aux États-Unis). Auparavant, M. Harrison a occupé des postes de direction en finance dans les secteurs des télécommunications et de la chimie au Royaume-Uni et au Canada. Il préside également le comité des finances du London International Festival Theatre. M. Harrison est titulaire d'une maîtrise ès arts en économie de l'Université d'Édimbourg, au Royaume-Uni, et il est comptable agréé (ICAEW) et Associate Member of Corporate Treasury. M. Harrison est président du comité d'audit ainsi que membre du comité des ressources humaines et de la rémunération et du comité de gouvernance d'entreprise et de nomination.

Dirigeants

Le tableau suivant présente, pour chaque dirigeant actuel de la Société, son nom, sa province, son État et son pays de résidence, ses fonctions au sein de la Société et le nombre d'actions ordinaires, d'UALR ou d'UAR de la Société dont il avait la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, en date du 24 mars 2026.

Nom et province ou État de résidence	Principales fonctions	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'UALR en propriété véritable
Sherilyn King Alberta (Canada)	Présidente et cheffe de la direction, Pages Jaunes Limitée	7 345	77 207	12 214
Assunta Tortis Ontario (Canada)	Vice-présidente et cheffe des finances	2 356	17 703	3 359

Nom et province ou État de résidence	Principales fonctions	Nombre d'actions ordinaires en propriété véritable	Nombre d'UAR en propriété véritable	Nombre d'UALR en propriété véritable
Élisabeth Cardin Québec (Canada)	Vice-présidente, Planification des ventes, Opérations et TI	Néant	5 917	2 443
Pierre-Marc Lafèche Québec (Canada)	Vice-président, Acquisition et Service à la clientèle	284	6 303	2 443
John Melo Colombie-Britannique (Canada)	Vice-président, Ventes en personne	4 100	8 916	2 443

Sherilyn King a occupé un certain nombre de postes au sein du service des ventes de la Société de 1996 à septembre 2019, lorsqu'elle a été nommée vice-présidente des ventes et du service à la clientèle de la Société. Elle a ensuite été nommée première vice-présidente des ventes, du marketing et du service à la clientèle en novembre 2020. Le 6 mars 2025, Sherilyn King a été nommée présidente de la Société et, le 15 juillet 2025, cheffe de la direction.

Assunta Tortis a occupé plusieurs postes au sein du service des finances de la Société, dont son dernier rôle de contrôleur corporative de 2018 à mars 2025, date à laquelle elle a été nommée vice-présidente corporative des finances et, par la suite, vice-présidente et cheffe des finances à compter de juin 2025.

Élisabeth Cardin a occupé divers postes dans différents services de la Société, y compris son plus récent rôle de vice-présidente, Planification des ventes et Opérations jusqu'en août 2025, lorsqu'elle a été nommée vice-présidente, Planification des ventes, Opérations et TI.

Pierre-Marc Lafèche a occupé des postes au sein du service des ventes et du service à la clientèle de la Société, dont son plus récent rôle de directeur des ventes avant sa nomination au poste de vice-président, Acquisitions et Service à la clientèle.

John Melo a commencé sa carrière dans les ventes au sein de la Société en 2001, et a depuis occupé divers postes dans l'équipe des ventes en personnes, y compris son plus récent rôle de directeur des ventes, qu'il a occupé jusqu'à sa nomination au poste de vice-président, Ventes en personne en août 2025.

Participation dans la Société

En date du 31 décembre 2025, les administrateurs et dirigeants de la Société, en tant que groupe, avaient la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de 21 808 actions ordinaires de la Société, ce qui représente environ 0,16 % des actions ordinaires de la Société en circulation au 31 décembre 2025.

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, à l'exception de ce qui est indiqué dans les présentes : a) aucun administrateur ni aucun haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui, pendant qu'il occupait cette fonction : i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs; ii) a, après la cessation de ses fonctions, fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières en vigueur pendant plus de trente (30) jours consécutifs en

raison d'un événement survenu pendant qu'il exerçait cette fonction; b) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente notice annuelle, ni n'a été, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, administrateur ou haut dirigeant d'une société qui, à l'époque où cette personne agissait à ce titre, ou dans l'année suivant le moment où elle a cessé d'agir à ce titre, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat avec eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens, à l'exception de M. Craig Forman, qui était président et chef de la direction de The McClatchy Company lorsqu'elle a demandé à un tribunal américain de New York la protection au titre du Chapter 11 le 13 février 2020, c) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société, au cours des dix (10) années précédant la date de la présente notice annuelle, n'a fait faillite, n'a fait de proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité ou n'a été poursuivi par ses créanciers, n'a conclu un concordat avec eux, n'a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat avec eux ni ne s'est vu nommer un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite pour détenir ses biens; ou d) aucun administrateur, aucun haut dirigeant de la Société ni aucun actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour avoir une incidence importante sur le contrôle de la Société : i) ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente à l'amiable avec celle-ci; ii) ne s'est vu imposer toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait susceptible d'être considérée comme importante par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

Conflits d'intérêts

Aucun administrateur, dirigeant de Pages Jaunes ou autre initié de Pages Jaunes, ni aucune personne liée à ces personnes ou membre du même groupe qu'elles ne se trouvent en situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel important avec la Société ou l'une de ses filiales.

INFORMATIONS SUR LE COMITÉ D'AUDIT

Le texte qui suit est fourni conformément à l'annexe 52-110A1 du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (le « Règlement 52-110 »).

Charte du comité d'audit

La charte du comité d'audit est jointe à l'annexe A de la présente notice annuelle.

Composition du comité d'audit

En date des présentes, le comité d'audit est composé de Martin Harrison (président), Craig Forman et Rob Hall.

M. Hall a été nommé au comité d'audit le 8 février 2018 et M. Forman a été nommé au comité d'audit le 4 août 2021. M. Harrison a été nommé président du comité d'audit le 11 novembre 2024.

Formation et expérience pertinentes

Tous les membres du comité d'audit sont considérés comme « indépendants » et possèdent des compétences financières au sens du Règlement 52-110. Plus particulièrement, tous les membres du comité d'audit : (i) comprennent les principes comptables utilisés par la Société pour établir ses états financiers; (ii) ont la capacité d'évaluer de manière générale l'application des principes comptables reliés à la comptabilisation des estimations, des régularisations et des provisions; (iii) ont de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables

d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles des questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société (ou ils ont déjà supervisé activement des personnes qui s'acquittent de pareilles tâches); (iv) comprennent le contrôle interne et les procédures de communication de l'information financière. Le conseil est par conséquent d'avis que les membres du comité d'audit ont les connaissances et les compétences nécessaires à la supervision des contrôles et procédures de communication de l'information financière, des systèmes comptables et des contrôles internes de l'information financière de la Société. Le tableau qui suit présente l'expérience des membres du comité d'audit.

Membre du comité	Compétences financières	Formation et expérience professionnelle pertinentes
Rob Hall	Oui	M. Hall a été chef des finances de Hibu, un groupe international offrant des services de marketing numérique, de mars 2014 à juillet 2018, et il continue de siéger au conseil d'administration de Yell (une entreprise du Royaume-Uni qui faisait anciennement partie du groupe Hibu). Il est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université de Swansea, au Royaume-Uni, et est comptable en management accrédité.
Craig Forman	Oui	M. Forman est associé chez Next News Ventures LLC, une société de capital-risque axée sur la technologie des médias qui investit dans de jeunes entreprises en phase de croissance. M. Forman est titulaire d'un diplôme de premier cycle en affaires publiques et internationales de l'Université de Princeton et d'une maîtrise en droit de la Yale Law School.
Martin Harrison	Oui	Martin Harrison est chef de la direction financière du groupe Windracers (société du Royaume-Uni reconnue comme le leader dans le domaine de la technologie des drones) depuis 2021. Avant de se joindre à Windracers, il a été pendant trois ans chef de la direction financière du groupe Hibu (société du Royaume-Uni qui fournit des services de marketing numérique au Royaume-Uni et aux États-Unis). Auparavant, M. Harrison a occupé des postes de direction en finance dans les secteurs des télécommunications et de la chimie au Royaume-Uni et au Canada. Il préside également le comité des finances du London International Festival Theatre. M. Harrison est titulaire d'une maîtrise ès arts en économie de l'Université d'Édimbourg, au Royaume-Uni, et il est comptable agréé (ICAEW) et Associate Member of Corporate Treasury.

En plus de leur expérience générale en affaires décrite ci-dessus, la formation et l'expérience pertinentes de chacun des membres du comité d'audit sont présentées dans leurs notices biographiques respectives. Se reporter à la rubrique « Administrateurs et dirigeants de Pages Jaunes – Administrateurs – Notices biographiques ».

Surveillance du comité d'audit

Depuis le début de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucune recommandation du comité d'audit visant la nomination ou la rémunération d'un auditeur externe n'a été refusée par le conseil d'administration de la Société.

Auditeur principal

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, la Société a retenu les services de Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (« Deloitte ») à titre d'auditeur principal.

Politiques d'approbation

Le comité d'audit de Pages Jaunes a adopté une politique concernant l'embauche de Deloitte pour des services non liés à l'audit. Deloitte fournit des services d'audit à Pages Jaunes et est également autorisé à fournir des services liés à l'audit précis et des services liés à la fiscalité. Par ailleurs, Deloitte peut fournir d'autres services, sous réserve, toutefois, de leur autorisation par le président du comité d'audit et de la confirmation de son mandat par le comité d'audit lors de l'assemblée suivante. Cette politique interdit à Deloitte de fournir certains services, de manière à maintenir l'indépendance du cabinet.

Honoraires de l'auditeur externe

Le tableau suivant présente les honoraires approximatifs versés à Deloitte pour les catégories de services indiqués, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

	2025	2024
Services d'audit	783 000 \$	761 000 \$
Services liés à l'audit	41 000	40 000
	59 000	
Services fiscaux		101 000
Total	883 000 \$	902 000 \$

Honoraires d'audit. Ce sont les honoraires versés pour l'audit des états financiers consolidés annuels de la Société et l'examen de ses états financiers trimestriels. Il s'agit aussi des honoraires pour les services qu'un auditeur indépendant fournit habituellement relativement aux obligations prévues par la loi, aux documents à déposer auprès des autorités de réglementation et aux missions semblables exécutées au cours de l'exercice, comme les lettres d'accord, les consentements et l'aide à l'examen de documents déposés auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières. Les honoraires d'audit comprennent en outre les frais de traduction de divers documents d'information continue de la Société.

Honoraires pour services liés à l'audit. Il s'agit des honoraires versés pour l'assurance et les services connexes réalisés par Deloitte qui ne sont pas compris dans les honoraires d'audit susmentionnés. Ces honoraires sont liés à des services non exigés par la loi. Ces services comprenaient essentiellement des audits de régime de retraite des employés et d'autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

Honoraires pour services fiscaux. Ces honoraires se divisent en deux catégories : i) les honoraires de préparation et de conformité fiscale et ii) les honoraires de consultation et de planification fiscales et les autres mandats spéciaux approuvés par le comité d'audit.

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Deloitte est l'auditeur indépendant de la Société. La Société a été avisée que les membres de Deloitte sont indépendants de la Société conformément aux règles du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

INTÉRÊTS DES MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À la connaissance de la Société, aucun de ses administrateurs ou hauts dirigeants, aucun actionnaire ayant la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions à droit de vote de la Société ni aucune personne qui a des liens avec eux ou qui fait partie de leur groupe n'a ou n'a eu d'intérêt important, direct ou indirect, dans toute opération conclue au cours des trois derniers exercices ou de l'exercice courant qui a eu ou aura une incidence importante sur la Société ou ses filiales.

CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des contrats conclus dans le cours normal des activités commerciales, Pages Jaunes n'a conclu aucun contrat important au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et n'a actuellement aucun contrat important en vigueur.

On peut trouver des exemplaires de tous les contrats importants susmentionnés sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

On peut trouver des renseignements supplémentaires relatifs à Pages Jaunes sur SEDAR+, à www.sedarplus.ca.

D'autres renseignements, concernant notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants et les prêts qui leur ont été consentis, les principaux porteurs des titres de Pages Jaunes et les titres autorisés à être émis aux termes de régimes de rémunération à base d'actions figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société visant sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires. On peut également trouver d'autres renseignements dans les états financiers consolidés et dans le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Pages Jaunes fournira un exemplaire des rapports de gestion et des états financiers annuels et trimestriels de la Société aux actionnaires de la Société qui en feront la demande auprès du secrétaire de la Société, 1751, rue Richardson, Montréal (Québec) H3K 1G6.

ANNEXE A

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT (le « comité ») du CONSEIL D'ADMINISTRATION de PAGES JAUNES LIMITÉE

AUTORITÉ

La responsabilité principale de la communication de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information, des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de Pages Jaunes Limitée (la « Société ») incombe à la haute direction et est surveillée par le conseil d'administration (le « conseil »). Le comité est un comité permanent du conseil établi en vue d'aider ce dernier à exercer ses responsabilités à cet égard.

Le comité dispose d'un accès illimité au personnel, aux documents et à l'auditeur externe de la Société. Il disposera de toutes les ressources nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. Dans l'exécution de son mandat, le comité étudie, analyse et autorise les activités de la Société comme il le juge nécessaire. Pour l'aider dans l'exécution de ses fonctions, le comité peut retenir les services de conseillers externes aux frais de la Société. Il fixe et fait verser la rémunération de ces conseillers.

Les présentes règles n'ont pas pour objet d'augmenter la norme de responsabilité applicable à un administrateur de la Société ou les membres du comité en vertu de la loi et des règlements. Malgré son mandat précis, le comité n'est pas obligé d'agir à titre d'auditeur, d'effectuer des audits, ni de déterminer si les états financiers de la Société sont complets et exacts.

Les membres du comité ont le droit de se fier, sauf indication contraire : i) à l'intégrité des personnes et organismes qui leur fournissent des renseignements; ii) à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements fournis; iii) aux déclarations de la direction quant aux services non liés à l'audit fournis à la Société par l'auditeur externe. Les responsabilités de surveillance du comité ne sont pas établies pour que soit déterminé de manière indépendante i) que la direction a appliqué des principes appropriés en matière de comptabilité et de communication de l'information financière ou qu'elle a employé une procédure ou des mécanismes de contrôle interne appropriés ou ii) que les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et, s'il y a lieu, que les audits ont été effectués conformément aux normes comptables généralement reconnues du Canada.

STRUCTURE

1. Le comité est composé, comme l'exige le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*, dans sa version éventuellement modifiée ou remplacée (le « **Règlement 52-110** »), de trois administrateurs de la Société, qui sont tous (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) indépendants au sens de ce règlement. Un membre du comité est destitué automatiquement s'il cesse d'être un administrateur indépendant.
2. Chaque membre (sauf dans la mesure permise par le Règlement 52-110) doit avoir des compétences financières (définies dans le Règlement 52-110 comme la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société).
3. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, y compris la Société, sauf si le conseil détermine que ces mandats simultanés ne nuisent pas à la capacité du membre de siéger de façon efficace au comité.

4. Aucun membre du comité n'est payé à titre personnel pour siéger au comité. Chacun touche uniquement une rémunération en qualité d'administrateur de la Société, ce qui comprend une rémunération raisonnable en qualité de membre du comité et les avantages habituels que reçoivent les autres administrateurs en cette qualité.
5. Le président du comité (le « président ») et les membres du comité sont nommés et destitués par voie de résolution du conseil, lequel tient compte des recommandations du comité de gouvernance et des mises en candidature. Ils demeurent en poste à compter de leur nomination jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante ou jusqu'à la nomination de leur successeur. Le président doit être choisi parmi les membres du comité. Si le président du conseil remplit les autres critères d'admissibilité de la présente charte, il devient membre d'office du comité. Le secrétaire de la Société (ou son représentant) agit à titre de secrétaire du comité. Les membres du comité peuvent être reconduits dans leurs fonctions à la fin de leurs mandats.
6. Toute vacance au comité est pourvue par voie de résolution du conseil, lequel tient compte de la recommandation du comité de gouvernance et des mises en candidature, conformément aux modalités de son mandat.
7. Le président du comité assume les responsabilités suivantes :
 - 7.1 présider les réunions du comité;
 - 7.2 s'assurer que le comité est efficace et que ses membres travaillent en équipe de façon efficace et productive;
 - 7.3 s'assurer que le comité dispose du soutien administratif nécessaire pour effectuer son travail et remplir ses fonctions;
 - 7.4 assurer la liaison entre le comité et le conseil.
8. En cas d'incapacité d'agir du président ou du secrétaire du comité, selon le cas, le comité choisit un remplaçant parmi ses membres, qui agira à titre de président ou de secrétaire, selon le cas, uniquement à cette réunion.
9. Le comité se réunit au moins une fois chaque trimestre ou plus souvent au besoin. Un membre du comité, le président, le chef de la direction ou le chef des finances de la Société peut convoquer une réunion. Ces réunions peuvent être tenues au téléphone ou par tout moyen de communication qui permet aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée.
10. Lors de chaque réunion trimestrielle, le comité rencontre au besoin i) la direction, ii) l'auditeur interne, iii) l'auditeur externe et iv) tout autre employé interne ou conseiller externe dans le cadre de séances à huis clos distinctes. Lors de toute autre réunion, le comité tient une séance à huis clos.
11. Les dirigeants peuvent assister aux réunions du comité sur invitation afin de collaborer à la discussion et à l'examen des questions à l'étude par le comité.
12. Le quorum est atteint aux réunions du comité si deux membres sont présents. Les décisions et les recommandations du comité doivent être approuvées à la majorité des voix exprimées par les membres présents à la réunion. Chaque membre, y compris le président du conseil, a droit à une seule voix. Le président ou le président du conseil n'a pas de voix prépondérante.
13. Les dispositions des statuts constitutifs et des règlements administratifs de la Société qui réglementent la procédure et les réunions régissent les réunions du comité.

14. Le président approuve l'ordre du jour des réunions et veille à la préparation adéquate et à l'envoi des documents nécessaires aux membres du comité assez à l'avance pour leur permettre de les étudier avant la réunion.
15. Le procès-verbal des réunions du comité rend compte avec précision des discussions et décisions importantes du comité, notamment des recommandations que le comité doit présenter au conseil. Il est distribué aux membres du comité, aux administrateurs, au chef de la direction, au chef des finances et à l'auditeur externe de la Société.

RESPONSABILITÉS

Le comité s'acquitte des fonctions énoncées dans la présente charte ainsi que des autres fonctions nécessaires ou appropriées aux termes des lois et des règles boursières applicables, ou que le conseil lui délègue de temps à autre.

Information financière annuelle

1. Examiner les états financiers annuels audités et consolidés de la Société et les notes qui les accompagnent ainsi que le rapport de l'auditeur externe, le rapport de gestion et le communiqué qui les concernent avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après avoir consulté la direction et l'auditeur externe et s'être renseigné sur des questions comme la sélection des conventions comptables, les choix comptables importants, les régularisations et les estimations. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents annuels déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente et pour les périodes visées.
2. Examiner avec la direction et l'auditeur externe les conventions comptables, les changements proposés à celles-ci ainsi que les changements importants proposés aux politiques ou aux règlements en matière de valeurs mobilières, notamment en ce qui a trait aux méthodes et conventions comptables critiques, aux autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, aux conséquences de leur utilisation, aux préférences de l'auditeur externe et à toute autre communication importante avec la direction à ces égards. Étudier la communication et l'incidence des éventualités et le caractère raisonnable des provisions, réserves et estimations qui pourraient avoir une incidence importante sur la communication de l'information financière.
3. Examiner la planification et les résultats de l'audit mené par l'auditeur externe, notamment :
 - 3.1 la lettre de mission de l'auditeur;
 - 3.2 la portée de l'audit, y compris le seuil de signification, les rapports d'audit requis, les risques de mission, le calendrier et les dates limites;
 - 3.3 la lettre de recommandations, le cas échéant, et la réponse de la direction à cette lettre;
 - 3.4 la forme du rapport d'audit.

États financiers intermédiaires

À l'occasion des réunions ordinaires du conseil, les responsabilités suivantes incombent au comité d'audit :

1. Examiner les états financiers consolidés trimestriels, les notes qui les accompagnent, le rapport de gestion et les communiqués de presse connexes de la Société avant qu'ils soient rendus publics. Recommander leur approbation au conseil, après s'être renseigné à propos de la préparation de ces états auprès de la direction et de l'auditeur externe. Le comité demande à la direction de confirmer que ces états financiers ou cette information financière, ainsi que l'information financière figurant dans les documents intérimaires déposés par la Société, présentent à tous égards importants une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Société à la date pertinente et pour les périodes visées.
2. Examiner le choix des nouvelles conventions comptables et les décisions importantes en comptabilité qui surviennent au cours du trimestre.

Auditeur externe

1. Approuver les services d'audit fournis par l'auditeur externe embauché pour dresser un rapport d'audit ou un document connexe.
2. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur externe.
3. Surveiller directement le travail de l'auditeur externe et discuter avec eux de la qualité, et non seulement du caractère acceptable, des conventions comptables de la Société, y compris i) toutes les méthodes et conventions comptables critiques utilisées; ii) les autres manières de traiter l'information financière qui ont été discutées avec la direction, les conséquences de leur utilisation, les préférences de l'auditeur externe ainsi que iii) toute autre communication écrite importante entre la Société et l'auditeur externe (y compris en ce qui concerne les différends entre l'auditeur externe et la direction concernant la communication de l'information financière et le règlement de ces différends).
4. Recommander le cabinet d'audit qui sera nommé par la Société et examiner ses compétences, son rendement et son indépendance.
5. Dresser la liste des services non liés à l'audit que l'auditeur externe peut fournir et la liste des services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir. Tous les services non liés à l'audit doivent être approuvés préalablement par le comité ou, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de le faire, par le président du comité, et les mandats confiés sont confirmés par le comité à sa réunion régulière suivante.
6. Approuver le mode et le montant de la rémunération de l'auditeur externe, et en faire la recommandation au conseil.
7. S'assurer que l'auditeur externe a toujours à rendre compte directement au comité et au conseil.
8. Examiner, au moins une fois par année, les compétences, le rendement et l'indépendance de l'auditeur externe. Pour ce faire, le comité devrait procéder comme suit :
 - 8.1 obtenir et examiner (sous réserve des questions de confidentialité) un rapport de l'auditeur externe de la Société décrivant : i) les mécanismes internes de contrôle de la qualité employés par l'auditeur externe; ii) les questions importantes soulevées lors du dernier examen interne des mécanismes de contrôle de la qualité de l'auditeur externe ou du dernier examen de l'auditeur externe réalisé par des pairs, ou soulevées par une enquête des autorités gouvernementales ou

d'un ordre professionnel au cours des cinq années antérieures à propos d'un audit indépendant mené par l'auditeur externe, et toutes les mesures prises pour régler ces questions; iii) les renseignements permettant d'évaluer l'indépendance de l'auditeur et tous les liens entre l'auditeur externe et la direction ou les employés de la Société;

- 8.2 s'assurer que l'associé responsable de la mission d'audit change conformément aux règles de pratique et aux autres exigences qui s'appliquent à l'auditeur externe;
 - 8.3 confirmer auprès de tout auditeur externe indépendant dont les services ont été retenus pour un exercice donné que l'associé responsable de l'exécution ou de la coordination de la mission d'audit (à qui incombe la responsabilité principale de l'audit) ou que l'associé responsable de l'examen de l'audit n'a pas audité la Société pendant une période couvrant plus de sept ans au total, ou si tel est le cas, que ce rôle n'a pas été repris ou pris en charge avant que cinq ans additionnels ne se soient écoulés.
9. Établir des politiques d'embauche claires visant les associés, employés et anciens associés et employés de l'auditeur externe de la Société et les passer en revue. Aucun cabinet d'experts-comptables ne peut fournir de services d'audit à la Société si le chef de la direction, le chef des finances, le chef de la comptabilité, le contrôleur ou un dirigeant occupant un poste équivalent était employé par ce cabinet et a participé à l'audit de la Société au cours de l'année précédant le début de l'audit en cours.
 10. Examiner avec l'auditeur externe les problèmes ou difficultés d'audit et les mesures prises par la direction à cet égard. Résoudre tout différend entre la direction et l'auditeur externe quant à la communication de l'information financière.

Autres données financières publiques

1. Examiner les données financières contenues dans la notice annuelle, le rapport annuel, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction, les prospectus, les communiqués de presse et les autres documents comprenant des données financières semblables et recommander leur approbation au conseil avant leur communication au public ou leur dépôt auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités en valeurs mobilières compétentes.
2. S'assurer de la validité des mécanismes visant à garantir la fiabilité des autres documents publics d'information comprenant des données financières auditées et non auditées en consultant la direction à ce sujet.
3. Mettre en place les procédures pertinentes aux fins de l'examen des données financières rendues publiques par la Société, tirées ou dérivées des états financiers, et évaluer périodiquement la pertinence de ces procédures.

Systèmes d'information de gestion et contrôles internes

1. Examiner, surveiller et évaluer la fiabilité, la qualité et l'intégrité des systèmes d'information de gestion et des contrôles internes de la Société, en consultant la direction et en prenant connaissance des rapports de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur externe à ce sujet.
2. Examiner les procédures relatives aux attestations périodiques du chef de la direction et du chef des finances de la Société concernant les communications financières, l'existence d'irrégularités importantes sur le plan de la conception ou de l'exécution des contrôles internes qui pourraient nuire à l'inscription, le traitement, le résumé et la communication des données financières, ainsi que les changements importants aux contrôles internes ou au contexte dans lequel ces contrôles ont lieu, notamment la correction d'irrégularités et de faiblesses importantes.

3. Demander l'exécution d'une mission précise ou d'un examen particulier (p. ex., concernant le respect des politiques en matière de conflits d'intérêts).
4. Examiner au besoin l'incidence d'une intervention réglementaire ou comptable, ou de toute autre opération, qui pourrait avoir un effet ou par ailleurs une incidence importante sur la structure financière ou organisationnelle de la Société, notamment les éléments hors bilan.
5. Examiner toute lacune dans les mécanismes de contrôle révélée par l'auditeur externe et les mesures prises par la direction à ce sujet.
6. Examiner au moins une fois par année les politiques d'évaluation et de gestion des risques de la Société, notamment les politiques de couverture par la réalisation d'opérations sur dérivés, et veiller à ce que des mesures raisonnables soient prévues afin d'en assurer la surveillance.
7. Établir une procédure pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes ou des communications de préoccupations reçues par la Société concernant des questions de comptabilité, de contrôles comptables internes ou d'audit qui assure notamment la confidentialité et l'anonymat des dénonciations d'employés préoccupés par des pratiques de comptabilité ou d'audit douteuses.

Auditeur interne

1. Examiner et approuver la nomination de l'auditeur interne, protéger et promouvoir son indépendance.
2. Superviser de façon générale les fonctions, les responsabilités et le rendement de l'auditeur interne.
3. Examiner et approuver le budget, la rémunération et les ressources de l'auditeur interne.
4. Examiner les rapports rédigés par l'auditeur interne ainsi que le plan d'audit interne.
5. Examiner les recommandations importantes pertinentes que l'auditeur interne présente dans ses rapports au comité, en discuter avec la direction et recevoir les rapports de suivi portant sur les mesures prises relativement aux recommandations.
6. Le comité a le pouvoir de communiquer directement avec l'auditeur interne.

Rapports de conformité

1. Faire rapport au moins une fois par année au conseil sur la supervision et la réception des attestations de la direction confirmant le respect des :
 - 1.1 clauses restrictives des contrats de prêts;
 - 1.2 retenues, déductions et paiements prescrits;
 - 1.3 normes d'éthique commerciale;
 - 1.4 lois, règles et règlements de toutes les commissions en valeurs mobilières canadiennes ou autres autorités de réglementation semblables, ainsi que des lois, règles et règlements de toutes les bourses où les titres de la Société sont cotés;
 - 1.5 lois et règlements régissant l'exploitation de la Société.

Questions relatives aux retraites

1. Surveiller l'administration et le fonctionnement général du régime de retraite à prestations déterminées, du régime de retraite à cotisations déterminées, du régime de participation différée aux bénéfices et du régime enregistré d'épargne-retraite collectif de Pages Jaunes (collectivement, les « régimes de retraite ») et des fonds connexes (les « fonds ») pour le compte du conseil d'administration de Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée (le « conseil de la Société »), compte tenu des recommandations du comité de retraite, selon le cas.

2. Nommer des membres à un comité de direction (le « comité de retraite ») et déléguer à ce comité toutes les responsabilités qui, de l'avis du comité, touchent des questions de fonctionnement et concernent l'administration et l'investissement des régimes de retraite et des fonds, y compris l'autorité à l'égard des questions de fonctionnement visées par les contrats se rattachant aux régimes de retraite et aux fonds.
3. Examiner les modifications apportées aux régimes de retraite et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
4. Examiner les évaluations actuarielles dressées par l'actuaire relativement aux régimes de retraite et aux fonds, selon le cas, et présenter des observations au conseil de la Société.
5. Examiner les rapports du comité de retraite, y compris ceux concernant l'administration quotidienne des régimes de retraite et des fonds, les procédures de supervision et de surveillance connexes (le « système de contrôle ») et l'investissement des fonds, et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
6. Au moins chaque année, examiner la liste des politiques et procédures de placement (la « politique de placement ») des fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
7. Examiner tous les états financiers des fonds et faire des recommandations au conseil de la Société à cet égard.
8. Examiner la structure de gouvernance des régimes de retraite et des fonds et présenter des observations ou faire des recommandations au conseil de la Société.
9. Commenter ou recommander la nomination (y compris la durée et les changements qui y sont apportés) ou la destitution d'une personne qui fournit des services relatifs aux régimes de retraite et aux fonds, notamment des agents d'administration des prestations, des agents de financement, l'actuaire, l'auditeur des fonds, des gestionnaires de placement (y compris un changement à la répartition de l'actif géré par chacun de ces gestionnaires de placement) et tous les autres conseillers.
10. De façon périodique, selon ce que détermine le comité, obtenir du comité de retraite l'assurance i) que les régimes de retraite et les fonds sont administrés et investis conformément au libellé du régime de retraite approprié, aux arrangements contractuels applicables, à la politique de placement applicable et aux lois applicables et ii) qu'on respecte le système de contrôle et qu'aucune violation importante n'a été constatée.
11. Faire rapport au conseil de la Société, au moins trimestriellement, à l'égard de l'administration des régimes de retraite et des fonds et des activités du comité de retraite et du comité relativement aux régimes de retraite et aux fonds.

Autres responsabilités

1. Examiner le caractère adéquat de la couverture d'assurance.
2. Examiner le caractère adéquat du financement de la Société, y compris les conditions générales.
3. Superviser toute enquête sur les fraudes, les actes illégaux ou les conflits d'intérêts et le mécanisme de déclaration de problèmes prévu aux termes de la politique sur la déclaration de problèmes.
4. Discuter avec les conseillers juridiques de la Société de l'état des litiges en instance ou imminents, des réclamations ou d'autres éventualités et du caractère adéquat de l'information communiquée à cet égard.

5. Examiner tous les documents relatifs aux opérations entre parties liées.
6. Préparer et examiner les documents d'information exigés par le Règlement 52-110 qui concernent le comité.

Rapports

1. Après chaque réunion, faire rapport au conseil, par l'entremise du président, des discussions et décisions importantes du comité et indiquer si les résolutions ont été approuvées à l'unanimité ou non. À cet égard, le procès-verbal des réunions du comité est distribué aux autres membres du conseil et mis à leur disposition.
2. Examiner et évaluer tous les deux ans, ou plus souvent au besoin, le mandat du comité et recommander des changements au conseil au besoin. Le comité s'assure que des mécanismes sont en place afin d'évaluer chaque année son rendement et son efficacité conformément au processus élaboré par le comité de gouvernance d'entreprise et de nomination et approuvé par le conseil.

Approuvé par le conseil de la Société le 20 décembre 2012

Dernière révision : le 11 février 2026